



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

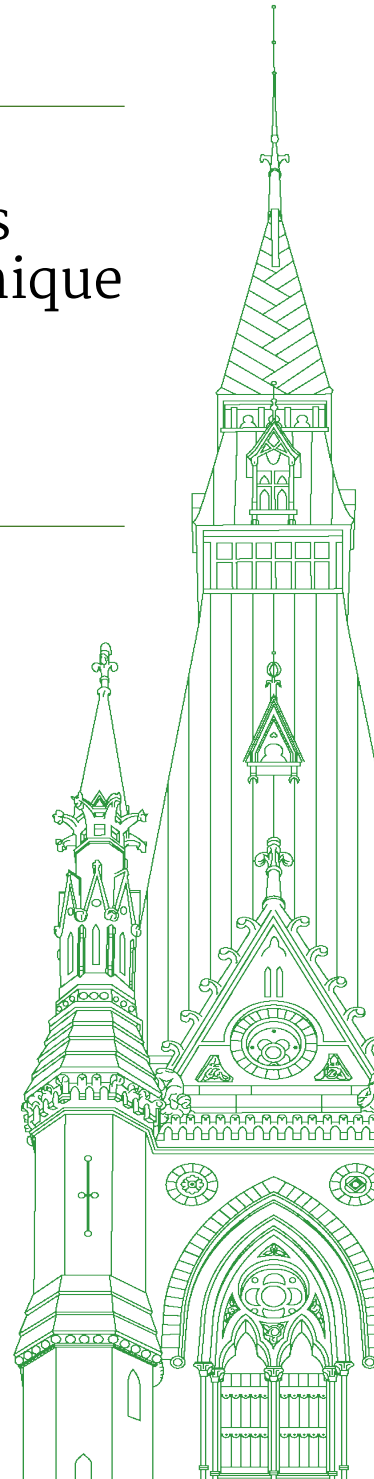
Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 037

Le vendredi 17 avril 2026

Président : John Brassard



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le vendredi 17 avril 2026

• (0815)

[Traduction]

Le président (John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 37^e réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés sont présents en personne dans la salle et à distance au moyen de l'application Zoom.

Nous reprenons le débat sur la motion, modifiée, présentée par M. Barrett le lundi 13 avril 2026:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026:

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures;

Nous en sommes à l'amendement proposé par M. Saini, qui vise à modifier de nouveau la motion modifiée en supprimant les mots: « 2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures; ».

M. Hardy a proposé un sous-amendement à cet amendement visant à supprimer les mots « dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures ». Afin que ce soit clair pour tout le monde, le sous-amendement de M. Hardy aurait pour effet de confirmer que les dirigeants d'Alto ne seront pas invités à comparaître devant le Comité, mais que le PDG, Martin Imbleau, le sera.

Voilà où nous en sommes actuellement. Nous examinons le sous-amendement de M. Hardy. Si vous l'appuyez, il ne sera pas question des dirigeants dans la motion et seul M. Imbleau, le PDG d'Alto, sera invité à venir. Si vous ne l'appuyez pas, nous reviendrons à l'amendement de M. Saini, qui propose de supprimer entièrement la ligne 2: « des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures. »

Nous en sommes au sous-amendement de M. Hardy visant à supprimer de la motion les dirigeants, mais pas le PDG, M. Martin Imbleau.

J'ai une liste — que j'ai vraiment relue du mieux que j'ai pu — et Mme Lapointe y figure en première position en ce qui concerne le sous-amendement.

Je vois que vous levez la main, madame Church.

Madame Lapointe, vous pouvez poursuivre sur le sous-amendement. Comme je l'ai mentionné, il en résulterait que M. Imbleau ferait de nouveau partie des témoins, mais pas les autres dirigeants.

[Français]

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à vous tous.

[Traduction]

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): J'invoque le Règlement.

Le président: Vous avez la parole sur le rappel au Règlement.

Leslie Church: Je prie ma collègue de bien vouloir m'excuser, mais, monsieur le président, nous avons convoqué cette réunion, alors que le Comité avait convenu, au début de la session, d'un préavis minimum de 48 heures pour toute réunion. Est-ce que nous suspendons cette pratique? Je me demande simplement comment nous allons faire, étant donné que nous nous étions entendus sur un préavis de 48 heures.

Le président: J'ai convoqué cette réunion à la discrétion de la présidence, madame Church, et c'est donc là où nous en sommes ce matin.

Comme je l'ai mentionné hier soir, nous avons de 8 h 15 à minuit ce soir pour traiter cette question. Nous allons donc poursuivre. C'est à la discrétion de la présidence.

Allez-y, monsieur Sari.

[Français]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais m'exprimer au sujet du rappel au Règlement.

Lorsque nous avons commencé les travaux du Comité, il y avait plusieurs éléments sur lesquels nous nous étions entendus. À la lumière de ce qui s'est produit hier, dois-je comprendre qu'il pourrait y avoir d'autres éléments sur lesquels nous nous étions entendus au mois de septembre qui ne seront pas respectés? Cela dit, je respecte entièrement votre décision.

Je rappelle que, à la première réunion, nous nous étions entendus sur certains éléments, notamment sur le fait que toute réunion devait faire l'objet d'un préavis de 48 heures.

Est-ce qu'il pourrait y avoir d'autres éléments relevant de votre prérogative — c'est votre droit, et je comprends ça — qui vont changer selon votre guise, comme ça a été fait hier soir?

• (0820)

[Traduction]

Le président: Je voudrais préciser que le préavis de 48 heures vaut, en fait, pour l'élection à la présidence. C'est le point que nous avons réglé au début du processus de formation de ce comité. Le préavis de 48 heures s'applique aussi aux avis de motion.

Le président a le pouvoir et la discrétion de convoquer une réunion. J'ai décidé de convoquer la réunion hier soir. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, et cette réunion va se poursuivre. Elle est dûment constituée, et il est de mon pouvoir et de ma compétence de convoquer des réunions. Nous allons donc poursuivre celle-ci.

Si vous souhaitez continuer...

[Français]

Abdelhaq Sari: Ce que vous dites est quand même intéressant, et je respecte entièrement votre décision.

Convoquer une réunion, c'est une de vos prérogatives, et je respecte ça. Vous nous avez convoqués à une réunion d'urgence, mais j'aimerais savoir une chose: quelle urgence justifie que vous nous ayez convoqués hier soir à une réunion qui doit avoir lieu ce matin? La discussion que nous allons avoir aujourd'hui est très pertinente, mais j'aimerais savoir pourquoi il était urgent de tenir une réunion aujourd'hui.

[Traduction]

Le président: Je vais répondre à votre question aussi simplement que possible.

Nous travaillons sur ce sujet depuis 14 heures, selon le dernier décompte. J'estime que nous devons poursuivre. Je pense qu'il s'agit d'un sujet important. Il me semble évident que, si le Comité débat pendant 14 heures de cette motion particulière, c'est qu'il considère qu'elle est importante et c'est pourquoi... Peut-être que certains députés ne le voient pas ainsi, mais, à mon avis et à ma discrétion en tant que président, je crois qu'il s'agit d'un sujet important dont le Comité doit se saisir, et c'est pourquoi j'ai convoqué cette réunion.

Merci.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Linda Lapointe: Bonjour à vous tous, en ce beau matin un peu moins gris que d'habitude; il y a un peu de soleil.

Si je comprends bien où nous en sommes, nous parlons de la motion initiale déposée par M. Barrett, dont l'avis de motion a été donné le 10 avril dernier. La motion était rédigée ainsi:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026 :

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures ;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures ;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures ;

Et que le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Si je comprends bien, on a dit plus tôt que M. Saini avait proposé un amendement visant à retirer...

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Linda Lapointe: Je n'ai pas terminé.

Le président: Monsieur Hardy, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Gabriel Hardy: Je pense qu'il serait important que les gens écoutent lorsque vous parlez, monsieur le président, parce que, ce que madame la députée fait présentement, c'est répéter exactement ce qui a été dit au cours des premières minutes de la réunion.

Au lieu de perdre du temps à répéter ce qui a déjà été dit, il serait souhaitable que tout le monde écoute et que, lorsque le débat commence, on débâte plutôt que de répéter vos propos.

Le président: Merci, monsieur Hardy.

[Traduction]

J'espère aujourd'hui que nous allons poursuivre un débat de fond, qui plus est pertinent. Cela fait 14 heures que nous débattons sur le fond et de façon très sérieuse.

Nous en sommes actuellement au sous-amendement de M. Hardy, qui vise à faire comparaître devant le Comité M. Imbleau, le PDG d'Alto. C'est tout.

Je vous remercie du rappel, madame Lapointe. Tout le monde connaît parfaitement la teneur de la motion. En ce qui concerne le sous-amendement de M. Hardy, je vais vous redonner la parole et nous pourrions ensuite le mettre aux voix ou prolonger encore le débat de quelques heures.

Madame Lapointe, je vous en prie.

• (0825)

[Français]

Linda Lapointe: Si je résumais les choses, c'était pour être certaine que nous étions tous rendus au même endroit. Merci, monsieur Hardy, mais je voulais juste être certaine que nous parlions tous de la même chose.

La proposition de M. Saini visait à retirer la mention « des dirigeants d'Alto, [...] pour [...] deux heures ». Ensuite, M. Hardy est revenu pour préciser que le point 2 de la motion viserait uniquement Martin Imbleau, le PDG d'Alto, pour une durée de deux heures. De plus, la dernière ligne de la motion ne figure plus dans la version dont nous discutons actuellement.

En ce qui concerne le fait que le ministre des Finances soit allé voir le commissaire aux conflits d'intérêts, je me permets d'y revenir. Lorsqu'on est assermenté, on rencontre plusieurs conseillers pour se mettre à niveau, et on nous explique notamment l'importance d'être en règle avec le commissaire aux conflits d'intérêts. Tous mes collègues ici présents savent très bien qu'on va aussi nous expliquer ce qu'est un conflit d'intérêts. En plus d'avoir reçu la formation au moment où ils sont devenus députés et où ils ont été assermentés, les membres de ce comité ont eu l'occasion de rencontrer le commissaire à plusieurs reprises. Il est venu répondre à toutes nos questions.

Le ministre des Finances et du Revenu national est au courant de ça, puisqu'il a été assermenté à plus d'une reprise et qu'il occupe des fonctions ministérielles. On nous explique que, en cas de doute, il faut consulter les gens qui sont à notre disposition et qui peuvent répondre à nos questions concernant les conflits d'intérêts. On nous dit qu'il ne faut pas attendre qu'un problème survienne. C'est ce que le ministre a fait: il est allé vérifier s'il y avait un problème lié au fait que sa conjointe travaille chez Alto à titre de vice-présidente à l'environnement. Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique a conclu qu'il n'y avait pas de problème. Par ailleurs, un membre du Parti conservateur, M. Barrett, a également vérifié auprès du commissaire, et il a reçu la même réponse, soit qu'il n'y avait pas de problème et que tout était correct. Je ne comprends donc pas l'acharnement autour de cette question. Dans le doute, il faut faire des vérifications, et c'est ce qui a été fait.

Nous avons maintenant une motion devant nous. Il est vrai que le débat dure depuis un certain temps, mais ce n'est pas grave. Il faut éclaircir la situation.

M. Thériault a fait référence à Mirabel, la dernière fois qu'il a parlé. Il a parlé de toutes les expropriations dans Mirabel. Ma circonscription est située juste au sud de la circonscription de Mirabel. Elle comprend Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand et Rosemère. Je peux parler des expropriations des années 1970. J'étais une petite fille à l'époque et je me souviens de l'impact que les expropriations ont eu sur les gens. Je tiens à préciser que les gens qui étaient à Mirabel et qui ont été expropriés se sont déplacés vers le sud, en particulier dans Saint-Eustache, et certains sont encore traumatisés.

Cela dit, les pratiques ont beaucoup changé depuis les années 1960 et 1970. Aujourd'hui, les projets d'envergure sont encadrés par des exigences claires et rigoureuses. Il y a des consultations publiques dès le départ, des indemnités justes et transparentes, des avis obligatoires, des périodes d'attente et des mécanismes permettant de contester les décisions. Ce n'était pas le cas dans les années 1970. Lorsqu'on s'amuse à faire peur aux gens en leur disant qu'un projet comme Alto pourrait reproduire ces situations, je trouve ça vraiment injuste. Les règles ont changé et nous ne sommes plus au même point.

Tout ça repose sur des principes bien établis dans les lois canadiennes en matière d'expropriation, notamment l'obligation de consultation, l'acceptabilité sociale et le respect des communautés concernées.

La loi sur le réseau ferroviaire à grande vitesse s'inscrit pleinement dans ce cadre moderne. Elle impose des consultations par l'entremise de l'évaluation d'impact, prévoit une collaboration en amont avec les propriétaires fonciers et établit un...

Le président: Madame Lapointe, je suis désolé de vous interrompre, mais les interprètes me disent que le son coupe un peu.

Pourriez-vous ajuster votre microphone?

● (0830)

Linda Lapointe: Voulez-vous que je le baisse?

Le président: Je pense que c'est correct maintenant.

[Traduction]

Pouvez-vous débrancher la prise et la rebrancher pour moi, s'il vous plaît?

[Français]

Linda Lapointe: Est-ce que vous m'entendez mieux?

Le président: Moi, je vous entends bien, mais les interprètes ne vous entendent pas bien.

Linda Lapointe: Je peux parler moins vite.

Le président: Oui, vous pourriez parler un peu plus lentement.

Vous avez la parole, madame Lapointe.

Linda Lapointe: Merci beaucoup, monsieur le président.

La loi impose des consultations par l'entremise de la Loi sur l'évaluation d'impact; prévoit une collaboration en amont avec les propriétaires fonciers; et établit un processus clair, transparent et rigoureux, encadré par les lois du Québec et de l'Ontario.

Je vais donner quelques exemples.

Avant, il n'y avait aucune période de préavis. Aujourd'hui, des avis formels et des délais obligatoires sont imposés avant toute expropriation. Autrefois, le gouvernement fédéral agissait sans coordination avec le Québec. Désormais, les projets se réalisent en collaboration avec les gouvernements provinciaux, dans le respect de leurs lois. Avant, les droits des peuples autochtones n'étaient pas reconnus dans ces processus. Aujourd'hui, consulter les peuples autochtones, c'est un devoir, une obligation légale.

Soyons très clairs...

Gabriel Hardy: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Hardy, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Gabriel Hardy: Nous parlons du sous-amendement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Madame Lapointe, nous en sommes au sous-amendement, qui est très clair: il s'agit simplement d'ajouter M. Imbleau, le PDG d'Alto, à la liste des personnes invitées à comparaître devant le Comité. C'est très clair.

[Français]

Linda Lapointe: Justement, je vous parle d'Alto, et je vous parle du train d'Alto. C'est exactement ça que je fais. Quand on parle, on fait référence à certaines choses. Ce que je dis porte exactement sur le sujet de la discussion.

[Traduction]

Le président: Madame Lapointe, j'aimerais rappeler que nous parlons de nouveau d'inviter le PDG d'Alto à comparaître devant le Comité au sujet de la motion qui, je le répète, fait mention du fait que le ministre des Finances s'impose un filtre anti-conflits d'intérêts, mais participe à des discussions, à des votes et à d'autres activités liées à Alto.

Il ne s'agit pas ici de la valeur ou des mérites d'Alto. Si vous souhaitez en discuter ou parler de questions relatives aux expropriations ou d'autres questions, il est possible de le faire dans d'autres comités, et je vous y invite. Nous traitons ici de la question relative à l'éthique.

Si vous continuez ainsi, je vais donner la parole à Mme Church, qui est la suivante sur la liste. Veuillez vous exprimer sur l'amendement.

[Français]

Linda Lapointe: Monsieur le Président, merci beaucoup de ces précisions.

Si je comprends bien, nous discutons toujours de la motion et des amendements proposés par M. Hardy. Personnellement, je souhaite revenir sur un point soulevé par M. Thériault concernant les expropriations, puisque ça s'inscrit dans l'ensemble du débat que nous avons depuis plusieurs heures.

On parle ici d'un projet de train à grande vitesse. Certains évoquent un possible conflit d'intérêts, alors que le commissaire aux conflits d'intérêts a conclu que la démarche du ministre des Finances était conforme aux règles. Tout a été fait selon les règles de l'art. Quand on devient député...

Le président: Madame Lapointe, je suis désolé de vous interrompre.

Linda Lapointe: ... on rencontre des représentants du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

[Traduction]

Le président: Je suis désolé, madame Lapointe. Je vais vous interrompre. Ce n'est pas pour la raison que j'ai invoquée concernant la pertinence, mais nous avons des problèmes avec votre vidéo et votre son. L'interprète vient de m'en informer.

Je vais donner la parole à Mme Church, puis je reviendrai vers vous. Je vais demander aux techniciens de régler ce problème, car il complique la tâche des interprètes. D'accord?

[Français]

Linda Lapointe: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Madame Church, vous avez la parole, je vous en prie.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous. Bienvenue de nouveau à notre merveilleux comité, un vendredi.

Je suis ravie de m'exprimer sur ce sous-amendement. Monsieur le président, j'ai été très heureuse de vous entendre reconnaître que, bien que nous y travaillions depuis probablement près de 14 heures cette semaine, nous avons un débat sérieux et approfondi. Je pense que c'est important de reconnaître qu'à l'avenir, sur des questions comme celle-ci, nous aurons parfois besoin d'examiner minutieusement tous les enjeux.

En ce qui concerne ce sous-amendement, mes observations porteront sur différents éléments. Tout d'abord, je tiens à parler du profond désaccord que nous avons sur la convocation de ces témoins, y compris de tout dirigeant, mais aussi du PDG d'Alto, dans le cadre de cette enquête particulière. Ces derniers jours, nous avons exposé nos préoccupations générales concernant la convocation de témoins et l'utilisation du temps du Comité et des témoins pour une question qu'il n'appartient pas au Comité d'examiner, car le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique l'a déjà fait, manifestement, et bien que je ne pense pas...

● (0835)

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, vous avez mentionné à plusieurs reprises que nous en sommes à la 14^e heure de débat sur cette motion. Mme Church laisse présentement entendre que ce débat prend beaucoup de temps et que nous allons faire perdre du temps aux personnes-ressources et aux parlementaires. Si nous avons adopté la motion il y a 14 heures, ça n'aurait pris que six heures d'étude.

Il me semble que, à ce stade-ci, par respect des délibérations et du Comité, nous devrions au moins éviter ce genre de propos et rétablir les faits.

Le président: Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Encore une fois, nous en sommes au sous-amendement. La teneur du sous-amendement est très claire: il s'agit de ne pas inviter les dirigeants d'Alto à comparaître devant le Comité, ce qui me semble répondre, au moins en partie, aux préoccupations exprimées par les députés du Parti libéral, et de ne faire comparaître devant le Comité que le PDG, Martin Imbleau. C'est de cela qu'il est question.

Je vous demande à toutes et à tous de ne pas vous éloigner de ce sous-amendement et de ne pas parler de questions qui sont sans rapport avec lui. Au cours des 14 dernières heures, j'ai entendu beaucoup de discussions sur la valeur et les mérites d'Alto. Ce n'est pas ce dont nous discutons ici. D'un point de vue éthique, la motion est très claire, et je le répète, le ministre dit s'être récusé des décisions prises par le gouvernement au sujet d'Alto. C'est, à vrai dire, ce que nous examinons ici. Je n'accepterai plus aucun rappel au Règlement. Je vais être très clair dès maintenant: si je juge que ce dont nous discutons n'est pas pertinent ou n'a pas de rapport avec cette question, je passerai à l'intervenant suivant. Vous pouvez vous réinscrire sur la liste, si vous le souhaitez, mais je ne vais pas continuer de supporter cela pendant 15 autres heures.

Madame Church, je vous redonne la parole au sujet du sous-amendement. Je vous rappelle que le sous-amendement vise à faire comparaître le PDG, Martin Imbleau, pendant deux heures devant le Comité. C'est tout. Allez-y, je vous en prie.

Leslie Church: Monsieur le président, je l'avoue, j'en étais à moins d'une minute dans mes observations et je n'avais pas encore parlé du sous-amendement ou de l'amendement à ce jour...

● (0840)

Le président: C'est pour cela que vous en avez l'occasion.

Allez-y, je vous en prie.

Leslie Church: Monsieur Thériault, je comprends, peut-être, votre frustration devant ce qui se passe cette semaine, mais j'ai la possibilité de m'exprimer sur la motion et j'ai bien l'intention de le faire.

Nous en sommes à un point...

Le président: Nous en sommes au sous-amendement, pas à la motion.

Leslie Church: Au sous-amendement, veuillez m'excuser.

Je parle directement du sous-amendement et de la question de la comparution des dirigeants d'Alto, en particulier du PDG, et je vais continuer de le faire. Nous sommes réunis en ce moment même, sans préavis, et des ressources ont été demandées pour 16 heures aujourd'hui. Je crois pouvoir dire que je ne déborde pas du sujet et que je respecte mon temps de parole en exposant les raisons pour lesquelles nous nous opposons au sous-amendement de ce côté-ci de la table.

Je parlais du profond désaccord que nous avons à propos de la convocation d'employés d'Alto — quels qu'ils soient, ou de dirigeants d'Alto — devant le Comité pour parler de ce sujet particulier. Cela inclut M. Imbleau. La raison en est que, comme je l'expliquais, la question elle-même a été portée à l'attention du Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Le commissaire s'est déjà prononcé sur le sujet, en toute indépendance, comme le prévoit la mission de ce bureau, et il a, en fait, confirmé que le ministre Champagne n'est pas en situation de conflit d'intérêts, qu'il a respecté les règles établies pour les ministres, et qu'en tant que ministre des Finances, il n'a aucun pouvoir décisionnel sur les questions de ressources humaines chez Alto et n'a donc pas la possibilité de favoriser les intérêts d'un employé d'Alto en particulier.

Lorsque nous parlons de demander au PDG d'Alto de se présenter devant le Comité, la véritable question est: pourquoi? Pourquoi prendre du temps au PDG d'Alto pour qu'il se prononce sur une question qui relève manifestement de la compétence du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, et sur un sujet à propos duquel le commissaire a déjà déclaré qu'il n'y a pas de problème et que le ministre des Finances n'a aucun pouvoir décisionnel? Le fait que le ministre soit allé au-delà des recommandations du commissaire à l'éthique et ait mis en place un filtre dans son ministère montre que le gouvernement prend au sérieux le régime de gestion des conflits d'intérêts. Cela ne change rien au fait que le commissaire à l'éthique ait dit qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts en l'espèce.

Quand je regarde M. Imbleau, je vois un cadre qui apporte à Alto une riche expérience acquise dans d'autres organisations. Avant de rejoindre Alto, il était PDG de l'Administration portuaire de Montréal. Il a occupé le poste de vice-président de la stratégie d'entreprise et du développement des affaires pour le Canada et les États-Unis à Hydro-Québec. Il a occupé plusieurs fonctions de vice-président chez Énergir. Il est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1997. Il préside le conseil d'administration de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'Université du Québec à Montréal.

C'est quelqu'un qui possède l'expérience nécessaire pour guider un projet comme celui d'Alto, mais convoquer devant le Comité un dirigeant comme M. Imbleau pour qu'il témoigne sur cette question ne semble viser à rien d'autre qu'à une pêche aux renseignements déguisée. Non seulement nous avons ce profond désaccord, car il nous semble inapproprié de convoquer des dirigeants d'Alto à cette enquête parce que l'enquête elle-même est inappropriée, mais, monsieur le président, pour répondre à votre remarque très précise, nous avons également un désaccord sur le plan de la procédure à ce sujet: si l'intérêt de faire venir M. Imbleau ici est de parler d'Alto, alors il vaudrait probablement mieux renvoyer la question au Comité permanent des transports.

Ce que nous espérons entendre de la part de M. Imbleau, s'il comparait devant le Comité, concernerait le projet lui-même, son état d'avancement, les consultations des collectivités, les échéanciers de construction de la ligne, autant d'aspects qui relèvent probablement de manière spécifique et appropriée du champ de compétences du PDG.

• (0845)

Je demande à mes collègues d'en face, qui ont l'intention de convoquer un très haut dirigeant d'Alto, quel est leur objectif en faisant témoigner M. Imbleau.

[Français]

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Pendant les 14 heures de débat, pendant lesquelles Mme Church est intervenue la moitié du temps — j'exagère un peu, mais elle a parlé beaucoup plus que moi —, il a été question du fait qu'on voulait poser des questions en matière d'éthique.

Aujourd'hui, elle prétend que, si M. Imbleau, le PDG d'Alto, témoigne, il viendra parler du projet. Je tiens à être clair: M. Imbleau devra répondre aux questions en matière d'éthique que nous soulevons dans le cadre de cette motion. Il ne viendra pas parler du projet d'Alto.

Monsieur le président, pendant les 14 heures de délibérations, vous avez rappelé les membres du gouvernement à l'ordre lorsqu'ils s'éloignaient de la motion pour faire la promotion du projet. Je veux que ce soit clair pour les gens qui nous écoutent, et pour M. Imbleau lui-même: nos préoccupations sont strictement éthiques et n'ont rien à voir avec le ministère des Transports.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Thériault.

Je ne sais pas combien de fois je l'ai déjà dit, mais ce n'est pas le comité des transports; ce n'est pas le comité de l'industrie; ce n'est pas le comité des finances. C'est le comité de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. M. Thériault a tout à fait raison, nous examinons une question relative à ce qu'affirme le ministre des Finances. C'est tout l'objet de cette motion.

J'espère que M. Imbleau, s'il se présente — et j'espère que nous parviendrons à nous entendre avant minuit sur cette motion dont nous débattons depuis plus de 14 heures —, ne parlera pas de la valeur et des mérites, comme je l'ai dit à maintes reprises, du réseau ferroviaire Alto. Ce n'est pas ce qui est en question ici. Il s'agit précisément de ce que dit la motion, à savoir le filtre anti-conflits d'intérêts du ministre des Finances et des conséquences qu'il a eues pour lui, ou peut-être pas. Ce sera à M. Imbleau de déterminer, au fil des questions, s'il a une incidence sur le réseau. Ce dont nous débattions et ce qui nous occupe ici, c'est la question éthique.

Madame Church, je suis convaincu que vous prendrez l'intervention de M. Thériault avec la sincérité avec laquelle elle a été formulée. Je présume que nous allons revenir au sous-amendement, qui vise à faire comparaître M. Imbleau devant le Comité pendant deux heures. Il me semble que vous êtes sur la bonne voie, mais je voudrais que vous restiez concentrée sur ce point, s'il vous plaît.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Je pense être très claire, en fait, quant à mon point de vue sur ce sous-amendement.

Monsieur Thériault, je comprends. Cependant, je voudrais que nous, qui avons déjà convoqué des témoins dans d'autres affaires, entendions également notre préoccupation qui est que, d'après ce que nous savons de la situation actuelle, la présence ici de M. Imbleau ne vise pas à éclairer une discussion sur le filtre anti-conflits d'intérêts que le ministre des Finances a mis en place au ministère des Finances. Ce qui est proposé va plus loin et découle, pour tout dire, d'une préoccupation que suscite tout ce projet de l'autre côté de la table.

Faire venir M. Imbleau ici, l'éloigner de ce que nous estimons être un rôle très important, à savoir faire avancer ce projet, pour qu'il participe à une pêche aux renseignements, n'est pas une bonne utilisation de son temps à un moment où nous essayons de réduire de moitié le délai d'approbation de ce projet, ce qui requiert son attention en tant que PDG. Nous voulons qu'il fasse le nécessaire pour que le projet de train à grande vitesse se concrétise, et ce rapidement, si je puis dire.

• (0850)

Le président: Madame Church, puis-je intervenir un instant?

Encore une fois, comme nous tous, je suis assis ici depuis 14 heures. Je présume, en tant que président, que nous n'invitons pas M. Imbleau pour qu'il parle précisément des mérites du réseau Alto. Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, les opinions divergent à ce sujet autour de la table. Certains députés y sont clairement favorables, d'autres clairement opposés. Je pense que la question fondamentale dont nous traitons ici concerne les déclarations du ministre des Finances selon lesquelles il a bel et bien mis en place un filtre anti-conflits d'intérêts.

À mon avis, et je crois que d'autres députés partagent ce point de vue, l'intérêt de la présence de M. Imbleau au Comité est qu'il peut nous dire si, en fait, en dépit de l'application de ce filtre anti-conflits d'intérêts, il y a eu des discussions entre le ministre des Finances et peut-être M. Imbleau concernant ce filtre, concernant des décisions relatives à Alto, le financement et ainsi de suite. À mon avis, sur tout ce à propos de quoi le ministre des Finances a dit s'être récusé, M. Imbleau a quelque chose à apporter à cette discussion sur ce que cette motion demande.

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de faire venir M. Imbleau pour parler d'Alto et de la valeur et des mérites du réseau. Je pense qu'il a beaucoup à apporter à cette discussion. Je voulais simplement intervenir pour le souligner, madame Church. Du moins est-ce mon point de vue après avoir écouté attentivement pendant 14 heures tous les arguments avancés. Il me semble que les conservateurs et le Bloc ont mentionné que cette convocation n'a rien à voir avec le réseau lui-même. Ils ne sont peut-être pas d'accord avec le projet, et c'est très bien. Il s'agit uniquement du ministre des Finances, du filtre anti-conflits d'intérêts et de la manière dont il a été appliqué ou non.

Leslie Church: Monsieur le président, j'entends ce que vous dites. Cependant, je ne pense pas que le commissaire à l'éthique aurait pu être plus clair. Vous brandissez le spectre des conversations et des interactions qui ont eu lieu, mais le commissaire à l'éthique a été on ne peut plus clair en disant: « En tant que ministre des Finances, vous n'avez aucun pouvoir décisionnel sur les questions de ressources humaines chez Alto, vous n'avez pas la possibilité de favoriser les intérêts d'un employé d'Alto en particulier ». Si ce sont

les mots et la décision du commissaire à l'éthique, c'est ce sur quoi nous devons nous appuyer en tant que parlementaires et en tant que comité de l'éthique.

Nous chargeons le commissaire à l'éthique d'examiner ce genre de question. En tant que parlementaires, nous avons mis en place un régime en matière d'éthique qui permet de confier le type d'enquête que vous proposez, monsieur le président, à un commissaire à l'éthique, c'est-à-dire à quelqu'un qui est indépendant et au-dessus de la merveilleuse partisanerie dans laquelle nous vivons tous, afin qu'il puisse examiner objectivement ce genre de situations et formuler des conseils qui devraient être acceptés par les parlementaires.

Le ministre des Finances a agi sur la base des conseils formulés par le commissaire à l'éthique, point final. Nous pourrions convoquer M. Imbleau devant le Comité. Nous pourrions chercher à savoir quelles discussions il a avec le gouvernement fédéral en tant que PDG d'une société d'État sur un grand projet d'intérêt national à propos duquel il y a, évidemment, des conversations avec le gouvernement sur la façon de procéder en ce qui concerne le train à grande vitesse, mais en fait, là n'est pas la question. Si nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, ce que l'on cherche avec cette motion, c'est faire venir des personnes proches du Comité pour faire tout un cirque. Le Comité dit qu'il rejette l'avis du commissaire à l'éthique. Ce n'est pas ainsi que...

• (0855)

[Français]

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole.

Luc Thériault: Monsieur le président, je ne crois pas que c'est un cirque que de faire venir le commissaire pour qu'il nous donne des explications à partir de ce qu'il a entre les mains, à savoir une loi, que le Comité est d'ailleurs en train de réviser.

En tout respect, j'ai des questions à poser au commissaire, non seulement en fonction de ce qui est, mais aussi en fonction de ce qui devrait être. Voilà un cas de figure qui n'a rien à voir avec un cirque. En tout respect pour les gens qui discutent ici, nous sommes un comité d'éthique et, avec les outils que nous avons, notre objectif est de faire la lumière sur une situation et de mieux la comprendre. C'est ce qui est visé par cette motion.

J'ai des questions pour le commissaire à l'éthique; peut-être que Mme Church n'en a pas. J'ai aussi des questions pour M. Imbleau, notamment en lien avec le projet de loi C-15 et ce pouvoir extraordinaire que le projet de loi C-15 donne à Alto concernant l'expropriation et les expropriés. Ce n'est pas un cirque quand on est un exproprié et qu'on ne jouit plus de ce que la Loi sur l'expropriation permet actuellement. Vous comprendrez que, se faire traiter en animal de cirque, ça frôle presque la question de privilège.

Les libéraux font de l'obstruction. Ils sont contre le principe voulant qu'un comité d'éthique puisse faire venir trois parties en lien avec, à tout le moins, une apparence de conflit d'intérêts, qui a même été confirmée par les actions du ministre. Peut-on avoir des propos un peu plus respectueux? Si les libéraux veulent continuer à faire de l'obstruction parce qu'ils ne veulent pas que ce comité puisse se doter de meilleurs outils pour gérer ce genre de situation à l'avenir, ou mieux comprendre à l'avenir, je ne sais pas ce que nous faisons ici.

C'est le principe même d'un comité de l'éthique que les libéraux remettent présentement en question. Qu'ont-ils à perdre? Si tout a été fait dans les règles de l'art, ils auront fait la démonstration en moins de six heures que tout était conforme.

Le président: Monsieur Thériault, je vous ai donné le temps de vous expliquer.

[Traduction]

Nous nous sommes tous montrés très patients tout au long de ces bientôt 15 heures. À mon humble avis, l'intention de cette motion est évidente pour certains; mais peut-être pas autant pour d'autres. Je ne conteste pas la pertinence de cette question.

Encore une fois, madame Church, je vous demande de prendre ce que M. Thériault a dit avec le respect et l'intention qu'il y a mis, c'est-à-dire que nous devons nous en tenir à ce qui est devant nous, à savoir la motion visant à ajouter M. Imbleau.

M. Thériault a déclaré, et je crois que d'autres l'ont fait aussi, que c'est pertinent pour cette motion au regard du projet de loi C-15 et des pouvoirs qui lui ont été conférés par le ministre des Finances. Le ministre des Finances s'est en fait prononcé sur le projet de loi C-15, bien qu'il ait affirmé avoir mis en place un filtre anti-conflits d'intérêts pour éviter de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts qu'il avait lui-même déclarée.

Encore une fois, nous sommes saisis de cette motion.

Je vais vous demander, madame Church, si vous n'êtes pas d'accord avec le sous-amendement de M. Hardy visant à inviter M. Imbleau, de demander que la motion soit mise aux voix et de voter contre. Nous pourrions ensuite passer à la motion principale.

Vous avez la parole, madame Church. Je vous en prie.

• (0900)

Leslie Church: Je vous entends, monsieur Thériault. J'aurais préféré que nous n'ayons pas à consacrer tout ce temps à ce genre de motion. Je comprends vos préoccupations quant à la nécessité de prendre au sérieux les questions relatives à l'éthique des parlementaires. Je pense que notre position est que nous inviterions volontiers le commissaire à l'éthique au Comité pour en discuter.

Monsieur le président, si cela permettait de faire avancer nos discussions, je demanderais volontiers le consentement unanime pour proposer une motion que je présenterais tout de suite.

Cette motion pourrait être la suivante: « Étant donné que le ministre des Finances et du Revenu national a écrit de sa propre initiative au Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour déclarer sa relation avec le cadre nouvellement embauché chez Alto High-Speed Rail; que le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique a déterminé qu'il n'y avait aucun risque de conflit et qu'aucun filtre n'était nécessaire; que le ministre des Finances et du Revenu national a néanmoins choisi de se récuser du projet en se fondant sur le filtre anti-conflits d'intérêts qu'il s'est imposé; que le Comité: a) invite le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique à témoigner pendant deux heures afin de discuter de la Loi sur les conflits d'intérêts, de son application aux délibérations du Cabinet et aux votes parlementaires, et de déterminer s'il y a eu conflit d'intérêts dans ce cas précis; b) se réserve le droit, à la suite de la comparution du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, d'inviter le ministre des Finances et du Revenu national et le PDG d'Alto High-Speed Rail à répondre à toute question en suspens. »

Monsieur le président, j'ai le plaisir de présenter cette motion et de demander pour cela le consentement unanime. Le commissaire à l'éthique comparaitrait ainsi devant le Comité, afin que nous puissions l'entendre directement à ce sujet, et nous réserverions le droit de convoquer ensuite le ministre des Finances et le PDG.

Le président: C'était une façon très concrète de...

[Français]

Luc Thériault: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: M. Thériault invoque le Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, il y a, dans ce libellé de motion, la conclusion de ce que devrait être l'étude. Je trouve que c'est un peu ironique que, après 15 heures, on soit en train de proposer une convocation dans laquelle il y a la conclusion de l'étude.

Le président: Monsieur Thériault, je suis désolé, mais Mme Church a demandé le consentement unanime à l'égard de cette motion. Il n'y a pas de débat à ce sujet. Je vais devoir demander à tous les députés si nous avons le consentement unanime.

Avons-nous le consentement unanime?

Des députés: Non.

Le président: Il n'y a pas de consentement.

[Traduction]

Madame Church, veuillez continuer.

Nous ne sommes pas sur la motion de consentement unanime. Nous sommes sur le sous-amendement. Toute observation à ce sujet est sans rapport avec la discussion.

Nous sommes sur le sous-amendement concernant M. Imbleau.

Vous avez la parole, je vous en prie.

Leslie Church: Monsieur le président, pour moi, la question, en l'occurrence, est de savoir si le Comité est disposé à entendre le commissaire aux conflits d'intérêts. Pour ce qui est des dirigeants d'Alto ou de M. Imbleau lui-même, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique serait, de loin, le plus compétent pour mener le type d'enquête dont parlent M. Thériault et d'autres membres du Comité. C'est pourquoi nous avons clairement indiqué, dès le début, que nous sommes disposés à entendre le commissaire à l'éthique s'exprimer devant le Comité à ce sujet.

Convoquer les témoins voulus pour qu'ils témoignent sur cette question est exactement ce sur quoi le Comité devrait se concentrer. Le fait est que c'est le commissaire à l'éthique qui a compétence en la matière, qui dispose de l'ensemble des faits concernant l'affaire, qui a formulé des observations publiques à son sujet, qui a conseillé le ministre des Finances et qui serait la meilleure personne à entendre pour le Comité et, en fait, pour tous les parlementaires et le public.

Il est décevant que nous ne nous entendions pas pour convoquer en premier le commissaire à l'éthique et que nous n'agissions pas en nous fondant sur son appréciation de cette question. Il est certain qu'en comparaison du sous-amendement dont nous sommes saisis, le commissaire à l'éthique est bien mieux placé pour s'exprimer sur ces questions.

M. Imbleau, en tant que PDG d'Alto...

• (0905)

[*Français*]

Luc Thériault: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole.

Luc Thériault: Je ne sais pas si c'est parce que je suis fatigué, mais je ne comprends pas du tout les propos de Mme Church. Je veux simplement clarifier les choses, parce que nous devons pouvoir orienter nos interventions.

Ce que je comprends de ses propos, c'est que la motion et le sous-amendement qui est apporté à la motion principale feraient que nous ne voudrions pas entendre le commissaire à l'éthique, alors que, depuis le début, il apparaît parmi les trois parties que nous voulons entendre. Il s'agit juste d'un sous-amendement qui visait à clarifier le deuxième point. Plutôt que de supprimer complètement ce point, comme le voulait M. Saini, et plutôt que de conserver le libellé du deuxième point de la motion originale, qui prévoyait la comparution de dirigeants d'Alto et du PDG, le sous-amendement de M. Hardy visait à clarifier le deuxième point pour que seul le PDG soit invité à comparaître. Ainsi, aucune autre personne d'Alto ne serait appelée à témoigner. Le projet ne peut donc pas être ralenti par nos propos.

Je ne comprends pas où Mme Church s'en va. Je ne comprends pas qu'elle puisse prétendre que nous sommes contre le fait d'entendre le commissaire à l'éthique.

Je me demande si, au fond, elle est en train de faire un débat sur la motion qui a été rejetée sans parler du sous-amendement.

Le président: Je vous remercie, monsieur Thériault. Je me demande toujours s'il s'agit d'un rappel au Règlement.

Je comprends que vous posez une question, mais il ne peut pas y avoir de débat dans le cadre d'un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

Madame Church, vous avez la parole.

En fait, j'ai commis une erreur de procédure, et je l'admets devant le Comité. Une fois qu'une motion est présentée, nous passons à l'intervenant suivant. Je ne l'ai pas fait. Je vous ai donné la parole, mais allez-y, madame Church. Veuillez tenir compte également des observations de M. Thériault, car je suis d'accord avec lui.

Leslie Church: Monsieur le président, je pense avoir clairement exprimé mon opposition au sous-amendement et à la convocation inutile de dirigeants d'Alto ou de M. Imbleau devant le Comité, notamment avant d'avoir entendu le commissaire à l'éthique. Si le Comité souhaite entendre le commissaire à l'éthique, c'est tout à fait approprié. Selon sa décision, il n'y a « aucun risque de conflit d'intérêts et qu'un filtre anti-conflits d'intérêts n'est pas nécessaire ». Il peut nous exposer ses considérations et nous expliquer comment il est parvenu à cette conclusion. Il s'agit manifestement du témoignage le plus pertinent pour l'enquête à laquelle vise la motion dans son ensemble, mais en ce qui concerne le sous-amendement, j'ai clairement indiqué que nous ne l'approuvons pas en raison de réelles préoccupations quant à l'opportunité de convoquer Alto à une enquête sur cette question dans son ensemble. De plus, s'il s'agit de convoquer des dirigeants d'Alto ou M. Imbleau, nous pouvons nous attendre, de par la nature même de la chose, à ce que le Comité veuille non seulement examiner des questions relatives à l'éthique, mais aussi des questions concernant le projet Alto lui-même, qui relèveraient à juste titre d'un autre comité, comme nous l'avons mentionné.

Monsieur le président, je pense avoir été claire, mais j'arrêterai là mes observations. Je demande à être réinscrite sur la liste des intervenants et j'ai hâte d'entendre les autres députés.

Le président: Merci, madame Church.

J'avais prévu Mme Lapointe, mais elle n'est plus parmi nous; je vais donc passer à M. Hardy.

Monsieur Lavoie, je vais vous inscrire après Mme Church.

• (0910)

[*Français*]

Monsieur Hardy, vous avez la parole.

Gabriel Hardy: Merci beaucoup, monsieur le président.

Nous en sommes à la 15^e heure d'un débat, qui est censé être la définition de ce que nous faisons ici, mais qui, pendant 14 heures 30 minutes sur un total de 15 heures, a été davantage un monologue libéral.

La première question posée aujourd'hui était la suivante. Pourquoi sommes-nous ici avec aussi peu de temps pour nous préparer? Je pense que c'est une démonstration parfaite de l'attitude du gouvernement libéral: il crée un problème, et, ensuite, il se demande pourquoi il se retrouve dans cette situation, et il accuse l'opposition de l'avoir mis dans cette situation.

Nous discutons d'une motion qui est simple. On veut faire comparaître devant le Comité trois personnes pour deux heures chacune, pour un total de six heures. Cela fait maintenant 15 heures que dure le débat, qui perturbe l'horaire de tout le monde, d'après ce que je comprends, et qui coûte une fortune aux contribuables. Nous avons entendu parler de tout sauf de ce dont nous devons parler, et on nous accuse ensuite de faire perdre du temps au Comité. C'est grave.

En plus, nous avons proposé à plusieurs reprises des manières de s'en sortir. Nous avons accepté un amendement visant à retirer l'obligation de faire rapport au Parlement, même si je crois que c'est la base de notre travail ici. Ce que nous faisons ici devrait être présenté aux parlementaires et au Parlement. Nous avons accepté de ne pas le faire pour gagner du temps.

Nous avons également accepté de préciser que nous ne souhaitons pas faire comparaître la conjointe du ministre. Cela semblait être une inquiétude. C'est correct, nous l'avons fait. On ne voulait pas que ce soit trop large pour les dirigeants d'Alto et nous avons accepté cela aussi.

Mon sous-amendement vise à préciser que nous souhaitons faire comparaître trois personnes qui travaillent pour le gouvernement. Qu'on arrête de nous dire qu'elles n'ont pas le temps ou qu'elles ont d'autres choses à faire. Elles travaillent pour les gens, elles sont payées par le public. Nous voulons que ces personnes viennent témoigner. Elles sont payées par les contribuables et elles n'ont rien de mieux à faire que de venir répondre à nos questions. Elles sont payées par les gens, qui ont des questions.

Nous formons l'opposition. Nous entendons les questions qui sont posées. Des citoyens nous disent qu'un ministre s'est récusé et que, à 16 reprises, il a voté, participé au débat, défendu le projet et répondu à des questions. Pourquoi ne pouvons-nous pas le recevoir ici pour qu'il réponde à des questions légitimes devant un comité d'éthique?

Tantôt, Mme Church a dit tantôt que cette question devait peut-être être étudiée au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités. Effectivement, le point de vue qu'on présente depuis tantôt, c'est que nous voulons refaire le débat sur le TGV. Ce n'est pas du tout ce que nous voulons faire. Nous voulons poser des questions à des personnes qui sont potentiellement impliquées dans un conflit éthique. Nous sommes le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Donc, au cours des 15 dernières heures, on avait raison de dire que ce qui se passait ici n'était pas pertinent, parce qu'on parlait de la possibilité de refaire le monde et de revoir le projet Alto. Ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui ou du monologue qu'on fait.

Alors, après 15 heures de débat qui coûtent une fortune aux contribuables, est-ce qu'on peut revenir à mon sous-amendement, qui est clair et efficace?

[Traduction]

Leslie Church: J'invoque le Règlement.

Le président: Rappel au Règlement. Allez-y, madame Church, je vous en prie.

Leslie Church: Monsieur le président, étant donné que plusieurs rappels au Règlement ont été soulevés pendant mon témoignage concernant le sous-amendement, je demanderais à M. Hardy de concentrer son attention sur le sous-amendement.

Le président: Concentrez-vous sur le sous-amendement.

[Français]

Gabriel Hardy: Monsieur le président, je vais reprendre exactement ma dernière phrase: est-ce qu'on peut rester concentrés sur le sous-amendement?

Encore une fois, nous venons de vivre quelque chose de particulier, parce que je demande au Comité de se concentrer sur mon sous-amendement et Mme Church me demande de me concentrer sur le sous-amendement. Ça serait bien qu'on écoute quand nous parlons. Ça serait incroyable. Ça nous ferait gagner du temps.

J'aimerais comprendre à quoi on s'attend. Est-ce qu'on s'attend à ce que nous ne posions pas de questions? À quoi sert le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, si on n'a pas le droit de faire venir des gens du Parlement qui sont potentiellement en conflit d'intérêts? C'est le thème de notre comité.

Je vais terminer là-dessus, parce que j'ai expliqué assez clairement que ça ne se passe pas du tout comme ça devrait se passer. Selon moi, nous devrions être ici pour travailler pour les gens. Qu'est-ce qu'on propose? Nous voulons faire venir un ministre, et c'est correct. Nous voulons faire venir le commissaire à l'éthique, et c'est correct. Par contre, on ne veut pas que nous parlions à Alto. Est-ce bien ça? Si c'est le cas, est-ce qu'on propose une motion pour dire que le ministre et le commissaire à l'éthique sont invités? Qu'on nous propose de retirer Alto, et nous verrons ce qui se passera. Par contre, après ça, il faut garantir qu'on arrête de niaiser et qu'on avance.

Ça fait déjà trois fois que nous acquiesçons aux demandes des libéraux pour faire progresser les choses et respecter les citoyens, les contribuables. Est-ce qu'on peut avancer et proposer quelque chose pour pouvoir en finir? Peut-on arrêter les monologues sur le fait qu'on ne veut pas que le ministre vienne répondre aux questions et qu'on ne veut pas que les citoyens obtiennent des réponses claires?

Je vous remercie.

● (0915)

Le président: Merci, monsieur Hardy.

Monsieur Thériault, je vois que vous avez la main levée.

Voici les noms qui sont sur ma liste: M. Sari, M. Cooper, M. Saini, Mme Church, M. Lavoie et M. Thériault.

Monsieur Sari, vous avez la parole au sujet du sous-amendement.

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, je veux en effet prendre la parole au sujet du sous-amendement.

Ça me fait vraiment plaisir, encore une fois, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, d'être membre de ce comité. Je suis très honoré d'en faire partie, et également très honoré de participer à ce débat. Loin de le qualifier de monologue, je trouve que cela démontre quand même l'attitude de chacun des partis dans cette salle. Il y a deux attitudes qu'on peut observer, et c'est sous cet angle que je veux commencer mon analyse du sous-amendement.

Pourquoi est-on rendu là? Quel est le processus? Qu'est-ce qui s'est passé? De quoi s'agit-il exactement? Il s'agit d'une initiative de M. Barrett, que je salue. Il a fait un excellent travail et il a posé des questions au commissaire. Je trouve ça très pertinent et il a soulevé des points. Comme l'a bien dit M. Hardy tout à l'heure, c'est notre rôle, comme députés, d'avoir ce genre de réflexes, et c'est le rôle de l'opposition de remettre en question les actes de tout gouvernement. M. Barrett a fait ce qu'il fallait faire. Il a bel et bien écrit au commissaire. C'est excellent.

Je trouve qu'il a eu un réflexe très intéressant, tout comme le ministre des Finances, qui, lui aussi, avec son expérience très intéressante à la Chambre des communes et comme ministre, a eu le réflexe qu'il fallait avoir. Pour le moment, on peut observer deux agissements assez intéressants: le commissaire a répondu au ministre, et le ministre des Finances a jugé qu'il devait aller encore plus loin. Il l'a démontré et il l'a fait. Je salue ce travail.

Par contre, je ne sais pas si le commissaire a répondu à M. Barrett. En tant que député, M. Barrett a le droit d'écrire et de poser des questions, mais il est aussi membre du Comité. Je ne sais pas s'il a reçu une réponse ou non. Prenons les deux cas. S'il a reçu une réponse, est-ce qu'il serait pertinent de la partager avec nous? Cela nous permettrait de juger de la pertinence d'inviter ou non le commissaire à venir témoigner ici, et à nous expliquer comment nous devons agir comme comité.

Je suis également d'accord sur les propos de M. Thériault, parce que nous sommes aussi en train de réviser nos règlements et nos politiques en matière de conflits d'intérêts. Nous nous trouvons à un carrefour, où nous revoyons nos façons de faire. On a écrit au commissaire. Devons-nous attendre sa réponse ou l'inviter dès maintenant? Je me pose la question.

Je reviens au sous-amendement. Pour moi, il est très pertinent de donner des explications, car je pense que les gens qui nous écoutent sont un peu perdus. Ils ne savent pas si nous siégeons ou non ou si nous parlerons d'un sujet. Je suis totalement d'accord avec M. Hardy lorsqu'il dit que les gens ont le droit de savoir. Cependant, les gens qui nous écoutent ont le droit de savoir également si nous siégeons ou pas. Ils ont le droit de savoir si la discussion sur la motion de M. Barrett a été ajournée. Il faut rappeler que M. Barrett lui-même, en déposant la motion, a décidé de suspendre la discussion quelques heures plus tard. Par la suite, M. Hardy a repris, un peu tardivement, la discussion là-dessus, et les gens n'ont pas nécessairement suivi.

C'est pourquoi il est important d'expliquer ce qui se passe. On dit que nous faisons un monologue, mais il y a eu des va-et-vient. Hier soir, nous avons appris quelque chose.

Je suis très content d'être ici ce matin. Je suis vraiment prêt à écouter. J'entends, de part et d'autre, des éléments très intéressants. Il y a de l'expérience, de l'expertise et des connaissances intéressantes dans cette salle. Même lorsque je ne suis pas d'accord, j'écoute les gens avec intérêt.

• (0920)

Au sujet du sous-amendement et de la proposition de Mme Church, on nous a demandé de proposer quelque chose. On est en train de voir le raisonnement logique. Ramenons le commissaire vu que nous n'avons pas la réponse donnée à M. Barrett, et que nous ne savons pas si M. Barrett a eu une réponse. Parlons avec le commissaire et jugeons après. C'est ce qu'il faut faire.

À un moment donné, si on veut vraiment donner de la transparence aux citoyens, démontrons-leur d'abord comment nous raisonnons, comme gouvernement ou comme opposition. Le Parti conservateur semble agir ainsi depuis le début. Le Parti conservateur était contre le projet, ensuite il était pour, et ensuite il était de nouveau contre le projet, alors que tous les Canadiens et les Canadiennes semblent être pour le projet. Je ne m'y attarderai pas davantage, sinon il risque d'y avoir un autre recours au Règlement.

Je parle toujours du sous-amendement. Ce que je remets en question concernant les trois points, c'est l'approche adoptée. Je demande plutôt qu'on adopte une approche prudente. Hier, nous avons entendu des représentants de l'OCDE. Ils ont indiqué que nous obtenons une très bonne note relativement à la question du lobbyisme. Nous avons une bonne image à l'international, mais le public octroie une note de 49 % pour ce qui est de la confiance.

Aujourd'hui, on est en train de soulever des questions qui ne sont pas prudentes. On va éroder la confiance que nous sommes en train de bâtir comme comité. La raison pour laquelle je siége ici, et pour laquelle je suis fier d'être ici, c'est que nous pouvons donner une plus grande confiance aux citoyens et aux citoyennes et leur dire que nos institutions fonctionnent de la meilleure façon possible. Cependant, quand on parle de perception ou de cas hypothétiques, ou quand nous ne sommes pas certains de l'objectif d'une motion, cela peut être assez problématique.

Je reviens à l'approche que nous devrions adopter. L'approche prudente qui nous permettrait d'obtenir la confiance des citoyens et des citoyennes consisterait à demander une expertise indépendante. Avons-nous, au sein de nos institutions, une telle expertise? La réponse est oui. Le commissaire est un agent du Parlement indépendant. Y a-t-il quelqu'un, ici, qui pourrait dire que le commissaire n'est pas indépendant? Il est bien placé pour nous offrir une base de

réflexion, une base neutre, avant que nous entamions la prochaine étape.

Avant d'aller plus loin, avant de parler à Alto, avant de convoquer le ministre ici, avant de soulever des questions qui peuvent être hypothétiques auprès des citoyens et des citoyennes, avant de commencer à semer le doute, utilisons les ressources indépendantes dont nous disposons. Ayons recours à cet agent du Parlement, en qui, je l'espère, nous avons tous confiance, qui est bien placé, et qui va nous donner une base de réflexion neutre, comme je viens de le dire, avant que nous fassions quoi que ce soit d'autre.

Il est peut-être encore trop tôt pour parler à Alto. Je veux saluer le travail d'Alto et dire que j'ai des points en commun très intéressants avec M. Imbleau. Nous avons tous deux étudié à l'Université du Québec à Montréal, dont je suis fier de faire partie, même au sein du corps professoral.

Je connais ce monsieur, et s'il vient ici, il ne viendra pas nous parler d'éthique. C'est un gars qui est maintenant responsable d'un projet, et il va sûrement nous parler de transport. Je pense donc qu'il serait plus approprié de l'inviter au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités pour voir si le projet est bien mené, si les étapes sont bien définies, si les ressources sont disponibles, y compris les ressources financières, et ainsi de suite. Est-ce qu'il y a des jalons? Est-ce qu'il y a des problèmes? Est-ce qu'il y a une vraie consultation? Ce sont des questions qu'on peut poser.

Par contre, on propose de l'inviter ici relativement à une question qui a déjà été soumise au commissaire et à laquelle nous n'avons même pas encore de réponse. Même le public va vouloir savoir quel est l'avis du commissaire. Personne ne peut le dire. Le seul avis dont nous disposons est celui qui a été donné au ministre des Finances. Je répondrais à M. Thériault qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts. C'est une réponse que nous avons eue du commissaire. Est-ce qu'il y a apparence de conflit d'intérêts? Invitons le commissaire afin de pouvoir lui poser cette question.

• (0925)

Par la suite, nous pourrions réfléchir ensemble. Nous sommes quand même des députés ici, et il y a des députés que je salue, car, même de l'autre côté de la salle, il y a des personnes qui ont de l'expertise et de l'expérience. J'entends M. le président, M. Barrett, M. Cooper et M. Hardy parler. Ils ont de l'expérience, mais nous allons débattre de ces questions par la suite. Bien évidemment, je salue quand même l'expertise extraordinaire de M. Thériault.

Encore une fois, écoutons d'abord le commissaire, et parlons-nous ensuite. Quand nous aurons la réponse qui a été envoyée ou pas à M. Barrett, nous pourrions déterminer s'il est pertinent d'inviter Alto. Peut-être même qu'en entendant le commissaire, nous pourrions lui demander sur quoi se fonde la réponse qu'il a donnée au ministre. Nous serons très ouverts et nous aurons deux heures pour lui poser des questions.

Je n'appuie pas la motion. Je ne suis pas du tout d'accord avec M. Barrett sur cette motion. Cependant, il a fait son travail et je respecte son travail. C'est pour ça qu'il a été élu, qu'il a été choisi par ses concitoyens. Il a choisi de faire partie de l'opposition, et il fait son travail d'opposition. Je trouve que, quand on commence un travail de manière respectueuse, il faut le continuer. Nous devrions avoir accès à la réponse qui a été envoyée, ou pas, à M. Barrett.

Je veux aussi préciser que nous ne sommes pas ici pour protéger qui que ce soit. Là n'est pas la question. J'ai entendu cet argument, mais je n'ai pas voulu faire de rappel au Règlement. Je le dis et je le réitère: je n'ai reçu d'ordre de personne. Les seuls ordres que je peux recevoir proviennent de ma circonscription, de mes concitoyens et de mes concitoyennes, dont 63 % environ ont voté pour moi afin que je les représente. Ils ont ce droit et ils nous écoutent.

Étant donné que j'ai accepté d'être membre de ce comité, j'ai un rôle à jouer. J'espère contribuer à renforcer, ne serait-ce qu'à petite échelle, la confiance des citoyens et des citoyennes à l'égard de nos institutions de manière générale, qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales. Mon rôle n'est pas d'affaiblir cette confiance, bien au contraire. Il faut faire très attention à cela.

Je ne suis pas ici pour protéger qui que ce soit. Je veux m'assurer que notre comité, soit les conservateurs, les bloquistes et les libéraux, procède selon un ordre bien établi et logique. Je veux que nous travaillions selon la logique normale. Invitons d'abord le commissaire, qui pourra nous donner des orientations. Sommes-nous obligés d'être d'accord avec lui? C'est une très bonne question. J'aime bien qu'on s'oppose parfois. Par contre, n'oublions pas que nous sommes en train de faire un rapport pour réviser les règlements en matière d'éthique.

Je trouve cela pertinent. C'est très intéressant. C'est un exercice que nous faisons aujourd'hui. On dit que le débat dure depuis 14 heures, 15 heures ou 16 heures, mais ce n'est pas une question d'heures. Il s'agit de constater que nous devons nous-mêmes travailler de manière éthique. Nous devons être très représentatifs et nous devons être responsables relativement aux fonctions qui nous ont été données. Je trouve que nous devons éviter de présumer des choses.

Dans les propos que j'entends de l'autre côté de la salle, il y a un élément sur lequel je suis en désaccord total. On doit éviter de présumer, avant même le premier témoignage du commissaire, que plusieurs comparutions sont automatiques et nécessaires. Ce n'est pas à nous d'en juger. Sur quoi s'est-on basé? S'est-on basé sur des articles de journaux? J'espère que ce n'est pas le cas. S'est-on basé sur des ouï-dire? J'espère que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le rôle du Comité. Sur quoi s'est-on basé?

• (0930)

Je reviens à l'action de M. Barrett, qui est très pertinente. Il a écrit au commissaire. C'est un bon réflexe, c'est un excellent réflexe, mais je n'ai pas la réponse. J'aurais aimé l'avoir. Plutôt que d'avoir ce débat, j'aurais aimé que M. Brassard écrive aussi au commissaire. Cela n'a pas été fait. Qu'est-ce qu'on veut? Est-ce qu'on veut faire des extraits? Est-ce qu'on veut faire un spectacle? Qu'il dure 14 heures ou 24 heures, il durera le temps qu'il durera. Nous sommes ici et nous avons tous notre point de vue. Pour ma part, tant que j'ai confiance en mon point de vue, je vais en débattre, que ce soit à minuit aujourd'hui, en fin de semaine, lundi ou mardi. Nous sommes prêts. Je suis prêt.

Je veux que les citoyens et les citoyennes aient confiance en cette institution. Mon rôle n'est pas d'éroder cette confiance à l'égard du gouvernement, de la Chambre, du Comité et d'un projet relativement auquel nous sommes très en retard par rapport aux autres pays. Nous sommes très en retard. Cela n'a vraiment pas de sens.

Encore une fois, on sème le doute avec des questions hypothétiques. Si le commissaire avait lui-même levé le drapeau, ce serait autre chose. Non, on est en train de lever le drapeau suite à une

question qui a été posée et à laquelle on n'a pas obtenu de réponse, et suite à une réponse qui va à l'encontre de la motion, soit la réponse qui a été donnée au ministre des Finances.

Le commissaire peut aussi nous aider à faire un travail. Je parle toujours du sous-amendement. Au moins, on ne pourra pas dire que je fais un monologue, que je parle de dindons sauvages ou de l'autoroute 50. Je parle du Comité et du travail que nous sommes en train de faire. Au moins, on me remercie.

Avant même que nous décidions si nous invitons des témoins, le commissaire va nous aider et nous orienter, compte tenu de son expertise indépendante, de ses connaissances et de son expérience. Il pourra nous dire quelles personnes ou quels groupes inviter et quelle étude faire. Il pourra également nous dire quels sont les documents que nous devons vraiment avoir. Peut-être qu'il y a un élément au sujet duquel il y a eu une erreur et au sujet duquel il faudra s'ajuster.

Nous sommes en train de réviser et le rapport n'est pas encore publié. Nous avons donc une occasion. Cependant, qu'est-ce qu'on veut faire? On veut faire venir le ministre et tout le personnel d'Alto, alors qu'Alto fait un excellent travail sur un projet excellent, qui est à l'image du Canada. Le commissaire peut aussi nous donner des orientations relativement aux échanges que nous aurons.

Je ne suis pas en train de mettre en doute ou de déterminer la direction dans laquelle on doit poser des questions, loin de là. Je l'ai dit et je le réitère. J'ai nommé les personnes qui sont ici, qui sont d'ailleurs les vrais membres du Comité: M. Barrett, M. Cooper, M. Hardy et M. Luc Thériault. Ils ont des connaissances, mais je répète qu'il y a une entité indépendante, un commissaire indépendant. Je pense que les échanges que nous pourrions avoir avec lui pourraient être très pertinents. Cela va nous aider à mieux cibler nos objectifs, à mieux nous orienter et à mieux nous guider pour la suite des choses.

Au lieu de faire un spectacle...

• (0935)

Luc Thériault: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: M. Thériault invoque le Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, une partie du discours de M. Sari était empreinte de respect pour les travaux que nous menons depuis 15 heures. Cependant, il répète maintenant, peut-être parce qu'il est à court d'arguments, que nous sommes en train de faire un spectacle.

À l'entendre, le commissaire à l'éthique pourrait à lui seul régler toutes les questions éthiques que peut soulever le Parlement. Or, le commissaire à l'éthique a été mis en place par des élus, qui n'ont pas fait de spectacle. Notre responsabilité, comme parlementaires, est de faire les lois et de modifier la loi que le commissaire va appliquer. Effectivement, nous sommes en train de faire une révision.

Cela dit, monsieur le président, pourriez-vous faire un rappel à l'ordre? Présentement, nous ne discutons pas de la possibilité d'entendre le commissaire.

Le commissaire figure déjà au premier point de la motion initiale. Nous discutons d'un sous-amendement. On a laissé le député faire parce qu'il n'avait pas parlé depuis longtemps.

Le président: Oui.

Luc Thériault: Il s'agit d'entendre le PDG, M. Imbleau.

Le président: Oui.

Luc Thériault: Le commissaire a rendu une décision et nous pouvons la remettre en question en fonction de ce qui devrait être fait ultérieurement.

Je ne sais donc pas de quoi les libéraux ont peur.

Le président: Monsieur Thériault, je vous remercie. Vous avez raison.

Monsieur Sari, nous débattons du sous-amendement, et ce dernier vise à inviter M. Imbleau, et non à inviter le commissaire. Si vous avez quelque chose à dire à ce sujet, nous pourrions en parler lorsque nous débattons de la motion. Pour l'instant, le débat ne porte pas sur la motion, mais sur le sous-amendement concernant M. Imbleau.

Si vous continuez, je vais devoir intervenir.

[Traduction]

La pertinence est importante ici et je vais exercer mon autorité. Si vous vous répétez, je passerai à l'intervenant suivant.

Allez-y, monsieur Sari.

[Français]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur Thériault.

Peut-être que je m'exprime mal, mais je parle de la convocation que nous souhaitons envoyer à Alto et à M. Imbleau, et également à M. le ministre. Je parle simplement de l'ordre. Je ne m'éloigne pas du sujet. J'exprime mon désaccord à l'égard du sous-amendement et je donne des arguments. J'ai essayé d'éviter des propos qui pourraient ne pas être bien perçus de l'autre côté de la salle, mais je vois que, parfois, de l'autre côté, on est à l'aise de tenir ce genre de propos.

Ce n'est pas grave. Nous sommes ici en ce vendredi matin. Certains sont peut-être fatigués. Pour ma part, je ne le suis pas, et je ne suis pas à court d'arguments, loin de là. Ce n'est qu'un début.

Ce que je dis, tout simplement, c'est que nous disposons d'une ressource très intéressante, qui va peut-être dire ce que je suis en train de dire, à savoir qu'il ne serait pas pertinent de convoquer les dirigeants d'Alto, comme le propose le sous-amendement de M. Hardy, dont je parle présentement.

Procédons dans l'ordre. Utilisons d'abord les ressources dont nous disposons. Commençons par entendre la personne...

Luc Thériault: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. Sari dit que l'opposition avance des arguments hypothétiques. Or, il nous parle encore du commissaire en disant que ce dernier va nous dire qu'il n'est pas pertinent de faire comparaître M. Imbleau. C'est hypothétique.

Surtout, il fait indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement, c'est-à-dire qu'il essaie de nous convaincre qu'il faut entendre le commissaire. C'est le premier point de la motion. Celle-ci prévoit, dans l'ordre, d'inviter le commissaire, Alto et son PDG, et le ministre des Finances. C'est comme ça que la motion est faite.

La question porte sur la convocation de M. Imbleau. C'est de ça qu'on doit parler. On ne doit pas parler indirectement du fait que le

commissaire pourrait nous dire qu'il n'est pas nécessaire de le faire comparaître.

• (0940)

Le président: Je comprends, monsieur Thériault.

Luc Thériault: Le commissaire ne se permettra pas de dire aux parlementaires ce qu'ils doivent faire.

Le président: Monsieur Sari, nous parlons de la convocation de M. Imbleau. Si vous parlez encore une fois du commissaire, si vous répétez les mêmes propos ou si vous dites quelque chose qui n'est pas pertinent, je devrai donner la parole à M. Cooper, qui est le prochain sur la liste.

Monsieur Sari, vous avez la parole au sujet du sous-amendement.

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, je ne comprends pas vraiment. Est-ce que je m'exprime mal? Ce que je dis, c'est que...

[Traduction]

Le président: Je crois...

[Français]

Abdelhaq Sari: Oui.

[Traduction]

Le président: Je crois que le problème est que vous abordez des sujets qui ne sont pas pertinents. Le sous-amendement porte sur l'invitation de M. Imbleau. Je pense également qu'il y a beaucoup de répétitions. Je vais vous donner une dernière chance. Si vous souhaitez poursuivre, allez-y. Sinon, je passerai la parole à M. Cooper.

Allez-y, monsieur Sari.

[Français]

Abdelhaq Sari: Il y a plusieurs arguments que je souhaite présenter pour expliquer pourquoi il ne serait pas pertinent de faire comparaître Alto tout de suite.

Le premier, c'est que nous n'avons pas encore eu recours aux connaissances et à l'expertise du commissaire, qui pourrait nous indiquer s'il est pertinent ou non de procéder ainsi.

Est-ce que cela est clair? Il n'y a rien d'hypothétique là-dedans.

[Traduction]

Le président: Encore une fois, nous ne débattons pas de la comparution du commissaire devant le Comité. Cela fait partie de la motion principale. Nous traitons d'un sous-amendement portant précisément sur M. Imbleau. Vous pouvez parler du commissaire, mais cela n'a rien à voir avec ce sous-amendement. L'argument que vous devriez avancer porte sur la question de savoir si M. Imbleau doit comparaître devant le Comité, et non sur la présence du commissaire ou du ministre des Finances. C'est l'objet de ce sous-amendement. Il s'agit d'inviter M. Imbleau à comparaître. Ou bien vous êtes d'accord, ou bien vous ne l'êtes pas.

[Français]

Abdelhaq Sari: Je suis en désaccord sur le fait de faire comparaître M. Imbleau ici.

D'ailleurs, je donne les raisons pour lesquelles je suis en désaccord sur le fait de l'inclure dans la motion telle que sous-amendée par M. Hardy.

Je suis en...

[Traduction]

Le président: C'est précisément ce que je dis.

[Français]

Abdelhaq Sari: Est-ce que je peux dire pourquoi je suis en désaccord?

[Traduction]

Le président: Si vous y êtes opposé, il n'y a vraiment pas lieu de le répéter. Vous avez déjà fait valoir ce point.

Je vais vous laisser la parole, puis je me prononcerai très vite sur la pertinence et la répétition. Si vous vous écarterez du sujet, je passerai à M. Cooper.

Allez-y, monsieur.

[Français]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également M. Thériault.

J'essaie simplement d'expliquer pourquoi il ne serait pas pertinent de passer immédiatement aux deux autres points, comme cela a été proposé dans le sous-amendement de M. Hardy. J'ai déjà présenté un premier argument, qui portait sur l'importance d'utiliser d'abord les ressources indépendantes du commissaire.

Maintenant, parlons de M. Martin Imbleau et de la raison pour laquelle il ne serait pas pertinent de l'inviter à comparaître ici. De quoi s'agit-il? Il faut lire le libellé de la motion. Je me mets à la place du dirigeant d'une grande entreprise comme Alto, qui viendrait ici répondre à des questions portant sur une apparence de conflit d'intérêts ou un conflit d'intérêts. Je ne vois pas quelles questions je peux lui poser si je n'ai pas vraiment la documentation nécessaire, sachant qu'une ressource indépendante a déjà indiqué qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

M. Imbleau a des compétences très intéressantes en matière de leadership et de gestion de projets, surtout dans la réalisation de projets d'infrastructure. J'invite mes collègues à aller lire sa biographie. C'est quelqu'un d'assez intéressant, mais quelle est sa place ici? En quoi serait-il approprié de l'inclure dans une discussion sur un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts? Ce qui pourrait être intéressant de faire, un jour, c'est de voir comment Alto mène ses consultations, parce qu'il y a un travail exceptionnel qui est fait auprès des communautés autochtones. Je trouverais ça vraiment très intéressant de lui poser des questions à ce sujet.

Pour ce qui est de la motion déposée par M. Barrett, je ne vois pas en quoi une personne ayant occupé le poste de président-directeur général du Port de Montréal pourrait nous aider sur le plan de l'éthique. C'est quelqu'un qui gère un grand projet aujourd'hui. Je ne vois pas en quoi il pourrait nous aider relativement à une question d'éthique ou comment il pourrait nous orienter. C'est aussi quelqu'un qui a travaillé chez Hydro-Québec. Je ne vois pas la pertinence. Cela dit, j'ai peut-être tort.

Qui est la personne qui peut nous dire si c'est une bonne idée ou pas de l'inviter ici? On a malheureusement sauté l'étape de consulter la personne qui pourrait nous orienter et nous dire quelles sont les personnes à inviter. Voici ce que je dis, tout simplement. Il y en a peut-être qui n'écoutent pas ce que je dis. N'oublions pas que j'ai été enseignant pendant plusieurs années. J'ai été enseignant au Québec pendant plus de 18 ans. On m'a appris que la répétition est par-

fois une bonne façon d'apprendre des choses aux étudiants. Il faut répéter certaines choses. Il y en a pour qui cela fonctionne.

Pour conclure, j'aimerais dire quelque chose de très important. Mon objectif, c'est que les citoyens et les citoyennes qui nous écoutent, même si nous arrêtons la discussion, reprenons la discussion, et recommençons la discussion le vendredi matin, aient toujours confiance dans nos institutions. Je pense que certains sont intéressés. J'espère que nous ne contribuons pas à éroder leur confiance à l'égard des institutions. J'espère qu'on ne présente pas des motions pour publier des extraits. L'objectif est de convoquer, tout simplement, le commissaire, comme l'a bien dit Mme Church, et j'espère que mes propos pourront être pris en considération et qu'ils seront acceptés. Je souhaite que nous convoquions d'abord le commissaire, comme le prévoit le premier point, et que nous nous réservions ensuite le droit de convoquer les personnes qu'il serait pertinent d'inviter. Je réitère donc la demande formulée par Mme Church.

J'espère que, avec tous les propos que j'ai tenus, nous pourrions, cette fois-ci, obtenir l'écoute de la part de nos collègues de l'autre côté de la salle, pour qui j'ai beaucoup de respect. Enfin, pour les citoyens et citoyennes qui nous écoutent, je veux dire que, du côté du gouvernement, nous souhaitons que ce projet avance. Les Canadiens et Canadiennes le méritent. Nous en avons besoin. Des pays comme le Japon, la France ou le Maroc ne sont pas meilleurs que le Canada. Le Canada a le droit d'avoir son propre train à grande vitesse.

Nous n'avons pas besoin de ce genre d'obstruction ou de ce genre de perturbations. Au contraire, nous avons besoin de la confiance des citoyens, celle qu'ils nous ont accordée lorsqu'ils sont allés aux urnes dans Terrebonne. Merci.

• (0945)

Le président: Je vous remercie, monsieur Sari.

[Traduction]

J'ai accordé une grande latitude ici. Je renvoie les députés à l'article 20.110, sous la rubrique « Les comités et les questions de procédure et de privilège ». Il traite de la question du trouble à l'ordre. Dans 10 minutes, nous entamerons la 16^e heure de ce débat. Je crois avoir cité cet article l'autre jour. Je tiens à signaler spécialement au Comité ce qu'il dit au sujet de l'autorité du président:

De même, le président peut, à sa discrétion, interrompre un membre dont les observations et les questions sont répétitives ou n'ont aucun rapport avec l'affaire dont le comité est saisi. Si le membre en question continue de faire des remarques répétitives ou hors de propos, le président peut donner la parole à un autre membre.

C'est un pouvoir que je n'exerce pas, ou que je ne souhaite pas exercer à la légère. Comme les membres du Comité en font partie depuis un certain temps, je comprends que...

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président...

[Traduction]

Le président: Attendez. Je n'ai pas fini.

[Français]

Abdelhaq Sari: Je veux simplement vous dire qu'il y a une alerte d'incendie dans l'immeuble où nous nous trouvons présentement.

Je vais ensuite revenir sur les propos que vous avez tenus.

[Traduction]

Le président: C'est un pouvoir que je n'exerce pas. J'essaie de faire preuve de discernement à cet égard, mais je vais vous dire...

Qu'est-ce que c'est?

[Français]

Abdelhaq Sari: Il y a une alerte d'incendie, je ne sais pas si nous pouvons l'ignorer. Il y a une alerte d'incendie, je le répète.

[Traduction]

Le président: Y a-t-il une alarme incendie ici?

Abdelhaq Sari: Oui, dans ce bâtiment.

Le président: Désolé. Fort sur ma lancée, je ne l'ai pas remarqué. Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

[Français]

Abdelhaq Sari: On doit suspendre la réunion jusqu'à ce que l'alerte soit terminée. Ce sont les règles. Le Comité ne prime pas ces règles.

[Traduction]

Le président: Je vais suspendre la séance jusqu'à ce que les pompiers et les Services de la Cité parlementaire aient réglé le problème.

• (0945)

(Pause)

• (1000)

Le président: Nous reprenons nos travaux après avoir suspendu la séance en raison d'une alarme incendie.

Comme je le disais, j'ai renvoyé les députés au Règlement sous la rubrique « Les comités et les questions de procédure et de priviège ». Je vais me répéter. Cela fait maintenant 16 heures que nous sommes là. Selon l'article 20.110:

De même, le président peut, à sa discrétion, interrompre un membre dont les observations et les questions sont répétitives ou n'ont aucun rapport avec l'affaire dont le comité est saisi. Si le membre en question continue de faire des remarques répétitives ou hors de propos, le président peut donner la parole à un autre membre.

Compte tenu de la durée de ce débat et de ce que je considère comme des répétitions, je vais exercer ce pouvoir. Encore une fois, comme je l'ai dit plus tôt, j'essaie de laisser une grande latitude, quelle que soit la nature de nos travaux, car je crois fondamentalement que le temps de parole d'un député lui appartient, mais, lorsque celui-ci s'étend indûment sur le sujet et se répète, je considère cela problématique.

Quiconque fait partie de ce comité depuis aussi longtemps que j'en suis le président sait que, que ce soit un débat sur une étude que nous menons, un débat ou des questions, j'accorde une grande latitude, mais je vais réduire considérablement cette latitude dorénavant.

M. Cooper est le prochain sur la liste concernant le sous-amendement qui prévoit la venue de M. Imbleau devant le Comité — et non les dirigeants ni l'épouse du ministre des Finances, personne d'autre que M. Imbleau — pour la question du filtre anti-conflits d'intérêts du ministre des Finances.

Monsieur Cooper, vous avez la parole. Allez-y, je vous en prie.

• (1005)

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: Monsieur Sari, pour un rappel au Règlement, vous avez la parole.

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, d'abord, je vous remercie de votre attitude, de vos propos et de votre rappel.

Cela dit, j'aimerais faire un rappel au Règlement. Voici ce qui est prévu à l'article 116(2)a) du Règlement:

Sauf si une limite à la durée d'un débat a été adoptée par le comité ou par la Chambre, le président d'un comité permanent, spécial ou législatif ne peut mettre fin à un débat alors que des membres présents souhaitent encore y participer. Une décision du président à cet égard ne peut faire l'objet d'un appel au comité.

C'est le premier point que je souhaite soulever dans le cadre de ce rappel au Règlement.

Le deuxième point, monsieur le président, c'est que vous avez évoqué la question de la pertinence et la possibilité de mettre fin à certaines interventions lorsqu'elles ne sont pas pertinentes. Vous avez une excellente expérience et j'apprécie énormément votre travail. Toutefois, je me demande si cela permet au président de déterminer que les propos d'un membre, qu'il s'agisse de mes propos ou de ceux d'un autre membre, comme M. Cooper, ne sont pas pertinents ou sont répétitifs.

Je formule ce rappel de manière très respectueuse et amicale, tout en vous remerciant.

Je fais ce rappel au Règlement relativement à l'article 116(2)a) du Règlement. J'aimerais bien que nous gardions le niveau de travail et de collaboration que nous avons toujours eu. Je fais un rappel amical au Règlement et je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Pour répondre à vos questions, monsieur Sari, le président n'a pas le pouvoir de clore le débat tant qu'il reste encore des intervenants sur la liste. Je comprends cela, mais, comme je l'ai dit plus tôt, la mention précise dans le Règlement à laquelle je faisais allusion concerne la question des répétitions et celle de la pertinence, et le président a le pouvoir discrétionnaire de passer à l'intervenant suivant.

Si j'exerce ce pouvoir, tout député est tout à fait en droit de réinscrire son nom sur la liste, mais si ses observations sont hors de propos, hors sujet ou répétitives, je peux alors exercer à nouveau ce pouvoir.

Comme je l'ai dit, j'accorde généralement une grande latitude. Vous le savez, car vous siégez au Comité depuis un an: que ce soit, comme je l'ai dit plus tôt, dans le cadre d'études, ou sur cette question, c'est ainsi que je procède. Cependant, nous en sommes, à mon avis, à 16 heures de répétitions et de propos hors sujet sur ce qui était au départ un accord entre les partis de supprimer un élément, et pourtant, le débat s'est poursuivi, et nous en sommes maintenant au retrait des dirigeants d'Alto et à la convocation de M. Imbleau devant le Comité.

Il se trouve que nous pouvons passer à autre chose, à mon avis, mais je n'ai pas le pouvoir de le faire tant qu'il y a des députés qui figurent encore sur la liste; j'ai toutefois le pouvoir d'intervenir sur la question de la pertinence et de la répétition, et je vais exercer ce pouvoir.

Cela étant dit, j'ajoute à nouveau le nom de M. Sari après celui de M. Thériault.

Monsieur Cooper, c'est à vous qu'il revient d'entamer la 16^e heure de débat sur cette question. À vous maintenant la parole, monsieur, au sujet du sous-amendement.

• (1010)

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

En ce qui concerne le sous-amendement, j'ai écouté attentivement les arguments avancés par les députés libéraux d'en face, y compris M. Sari qui a pris la parole en dernier. Je souhaite répondre à certains des arguments qu'il a avancés pour justifier sa position selon laquelle, pour une raison quelconque, le PDG d'Alto, M. Imbleau, ne serait pas un témoin pertinent. M. Sari a conclu ses observations en suggérant qu'entendre le PDG d'Alto, exiger qu'il compare devant ce comité et tenter de dégager des réponses, comme nous le faisons avec cette motion, saperait d'une manière ou d'une autre la confiance des Canadiens.

Je vais dire à M. Sari ce qui sape la confiance des Canadiens. C'est lorsqu'un ministre de la Couronne, le ministre des Finances, intervient pour diriger des milliards de dollars provenant des contribuables vers une entreprise, Alto, dont sa partenaire est vice-présidente.

Je vais dire à M. Sari ce qui sape également la confiance des Canadiens. C'est ce spectacle de 16 heures auquel se sont livrés les députés d'en face, qui nous ont fait perdre du temps, qui ont fait une obstruction systématique...

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si on pouvait revenir au sous-amendement de M. Hardy, ce serait très pertinent.

[Traduction]

Le président: Allez-y, monsieur Cooper.

Michael Cooper: Les voilà qui recommencent à faire obstruction et à perdre encore plus de temps.

Vous savez, j'ai déjà vu ce film. C'était lors de la dernière législature, au sein de ce comité, pendant les derniers jours du gouvernement Trudeau, alors que la pourriture, et je veux dire la pourriture absolue, de ce gouvernement s'était installée. Plus ça change, plus c'est la même chose, car nous avons ici un ministre de la Couronne pris dans un conflit d'intérêts.

Leslie Church: J'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y, madame Church.

Leslie Church: Monsieur le président, comme mon collègue d'en face le sait très bien, le commissaire à l'éthique a dit exactement le contraire. Débattons au moins des faits.

Le président: Monsieur Cooper, allez-y.

Michael Cooper: Eh bien, si Mme Church veut parler de faits, permettez-moi de lui donner quelques faits concernant le commissaire à l'éthique.

Tout d'abord, il n'a pas répondu à la lettre de M. Barrett. Des points très précis avaient été soulevés, des allégations précises, des renvois précis à des articles de la Loi sur les conflits d'intérêts. Il n'y a eu aucune réponse de la part du commissaire à l'éthique, et pourtant, les députés d'en face ont laissé entendre le contraire. En fait, je crois que M. Sari, dans ses observations, a commencé par dire que M. Barrett avait fait un excellent travail en faisant preuve de diligence raisonnable, en envoyant une lettre au commissaire à l'éthique, et que le commissaire à l'éthique avait répondu. Eh bien non, monsieur Sari, le commissaire à l'éthique n'a pas répondu à M. Barrett. En fait, à ma connaissance, le commissaire à l'éthique n'a fait aucune déclaration concernant ce qui semble être un conflit d'intérêts impliquant le ministre des Finances.

Ce que j'ai vu, c'est une déclaration citée dans un reportage de CTV par un membre du Bureau du commissaire à l'éthique, déclaration qui est loin d'être satisfaisante au vu des problèmes très graves et des questions sérieuses concernant l'implication du ministre dans l'octroi de milliards de dollars à Alto. Au fait, si tout est si clair et évident pour le commissaire à l'éthique, pourquoi le ministre des Finances, lorsqu'on lui a demandé de fournir des documents et des preuves attestant que tout est en règle, n'est-il pas en mesure de le faire? Il ne peut pas le faire, il ne le fera pas. Il refuse de répondre aux questions et se cache.

En ce qui concerne certains des arguments, si l'on peut appeler cela des arguments, avancés par M. Sari pour expliquer pourquoi le PDG d'Alto ne devrait pas comparaître, il a dit, tout d'abord, que nous n'avons pas besoin d'entendre le PDG d'Alto parce que le commissaire à l'éthique vient au Comité. C'est un argument circulaire. Bien sûr que le commissaire à l'éthique vient au Comité. Nous avons besoin d'entendre le commissaire à l'éthique. Personne ne conteste cela. Cela ne répond en rien à la question de savoir si nous devons également entendre le PDG d'Alto.

M. Sari a poursuivi en disant que le PDG d'Alto est un PDG impliqué dans un projet de train à grande vitesse et qu'il ne pourrait fournir aucune information pertinente sur des questions d'éthique. En fait, M. Sari a dit qu'il n'avait aucune idée des questions qu'il pourrait poser au PDG d'Alto. Permettez-moi de rire. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je vous en prie. Nous ne demandons pas au PDG d'Alto de venir en tant qu'expert en éthique. Nous ne lui demandons pas de se présenter devant ce comité pour donner son interprétation de divers articles de la Loi sur les conflits d'intérêts. M. Sari a laissé entendre qu'il viendrait à ce titre, pour s'exprimer sur des questions d'éthique. Mais de quoi parle-t-il? Sur quelle planète vit-il? Sur quelle planète vivent ces députés? Ce n'est pas pour ça que nous voulons entendre le PDG d'Alto.

Je veux entendre le PDG d'Alto pour plusieurs raisons. La première est que le ministre des Finances a déclaré un conflit d'intérêts concernant Alto, et à juste titre, étant donné que sa partenaire est vice-présidente. Le ministre des Finances a affirmé avoir mis en place un filtre éthique, avoir agi de manière proactive, mais, pour un ministre qui a mis en place un filtre éthique et qui se disait si proactif, tout cela était très secret. Personne n'avait entendu parler de ce filtre anti-conflits d'intérêts. Il n'en a jamais parlé. Il n'a jamais évoqué ce conflit d'intérêts jusqu'à ce qu'il se fasse prendre, et là, tout à coup, il y a un filtre anti-conflits d'intérêts, et il affirme alors avoir agi de façon proactive.

● (1015)

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Personne n'a pris le ministre des Finances en défaut. Je demande à M. Cooper de retirer les propos qu'il vient de tenir. C'est d'ailleurs ce qu'a répondu le commissaire à l'éthique.

Je demande donc à M. Cooper, en tout respect, de retirer ses propos. Par respect pour les personnes qui nous écoutent, il est important de leur fournir une information juste, exacte et conforme à ce qui a été dit par le commissaire à l'éthique.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci pour cette intervention, monsieur Sari.

J'écoute attentivement M. Cooper, et je constate qu'il traite précisément du sous-amendement et des questions qu'il souhaite réellement poser à M. Imbleau. Je trouve cela très pertinent pour cette discussion, et je vais lui demander de poursuivre.

Allez-y, monsieur Cooper.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Le ministre des Finances a ensuite évoqué ce filtre anti-conflits d'intérêts. Personne n'en avait jamais entendu parler. Puis, selon un article du *National Post* daté du 6 avril 2026, le porte-parole du ministre a dit: « Le ministre respecte pleinement le filtre anti-conflits d'intérêts, ce qui signifie qu'il ne participe ni aux discussions, ni aux décisions, ni aux votes concernant Alto. »

Le problème avec cette déclaration du porte-parole du ministre, c'est qu'aucune partie de celle-ci, à part le fait qu'un filtre anti-conflits d'intérêts est en place, n'est exacte. Le ministre est intervenu à plusieurs reprises dans des questions relatives à l'octroi de milliards de dollars à Alto. Il a présenté un projet de loi. Il a défendu ce projet de loi. Il a voté pour ce projet de loi. Il l'a inclus dans le budget. Il a même intégré dans le projet de loi de finances la Loi sur le réseau ferroviaire à grande vitesse qui concernait directement Alto et visait à faire avancer le projet Alto.

Le ministre s'est présenté devant le comité sénatorial des finances, et lorsqu'il a été interpellé par le sénateur Carignan au sujet du projet Alto, il s'est vanté d'avoir personnellement tenu ses promesses concernant le projet de train à grande vitesse d'Alto, une entreprise dont sa conjointe est bien sûr vice-présidente, et bien sûr, une entreprise avec laquelle il admet avoir un conflit d'intérêts compte tenu de la position de sa conjointe chez Alto.

Par conséquent, contrairement à ce qu'il affirme, ou à ce qu'affirme son porte-parole, il a bel et bien eu des discussions. Il a bel et bien pris part aux décisions. Il a bel et bien participé aux votes concernant Alto. D'après la déclaration de son porte-parole, respecter la barrière d'éthique signifie ne pas avoir de discussions, ne pas prendre de décisions et ne pas voter sur des questions liées à Alto, mais c'est pourtant ce qu'il a fait. Par conséquent, selon les propres termes de son porte-parole, il a enfreint le filtre anti-conflits d'intérêts qui était censé être en vigueur, mais dont personne n'avait jamais entendu parler avant qu'il ne se fasse prendre.

Monsieur le président, pourquoi avons-nous...

● (1020)

[Français]

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le ministre des Finances n'a jamais été pris en défaut. Il ne faut pas tenir des propos qui ne sont pas justes. Monsieur le président, je vous demande de veiller à ce que les propos tenus soient exacts. Je le répète: il est important, pour les personnes qui nous écoutent, que les faits présentés soient justes.

[Traduction]

Michael Cooper: Des faits.

[Français]

Abdelhaq Sari: Ce n'est pas parce qu'une chose est écrite sur un papier qu'elle est vraie. Ce n'est pas parce qu'elle est diffusée sur le réseau X ou dans une vidéo qu'elle est vraie. Les faits, ce sont ceux qui ont été établis par le commissaire.

Voilà.

[Traduction]

Le président: D'accord, eh bien, je vous remercie. Je pense que nous essayons ici d'établir les faits, monsieur Sari.

Monsieur Cooper, concernant le sous-amendement, je vous serais reconnaissant de revenir sur la présence de M. Imbleau, comme proposé dans le sous-amendement, s'il vous plaît.

Michael Cooper: C'est là où je veux en venir. Ce que je viens de dire va au cœur même de la raison pour laquelle nous devons entendre M. Imbleau. M. Sari dit que nous devons revenir aux faits. Eh bien, je viens de citer le porte-parole du ministre. Est-ce qu'il dit que le porte-parole du ministre n'a pas dit cela au sujet du filtre anti-conflits d'intérêts? Est-ce bien ce qu'il dit? Je ne fais que le citer.

Je ne sais pas de quoi il parle, si ce n'est qu'il a sans doute décidé de retarder encore les choses, de faire obstruction une fois de plus. Tout cela fait partie du jeu, de la mascarade, tout ça pour couvrir le ministre. C'est de ça qu'il s'agit. C'est ce que font les libéraux ici. Ils n'ont aucun intérêt à obtenir des réponses, absolument aucun.

Passons maintenant au sous-amendement...

[Français]

Abdelhaq Sari: J'invoque encore le Règlement, monsieur le président.

Nous ne sommes pas ici pour défendre qui que ce soit. Je l'ai répété à plusieurs reprises: j'ai du respect pour mes collègues d'en face. Je ne suis pas ici pour défendre quelqu'un; je suis ici pour défendre l'éthique.

Il a rapporté les propos du porte-parole du ministre des Finances, mais il les a interprétés à sa manière. Il a dit que le ministre avait été pris sur le fait, ce qui est faux.

Je ne dis pas que ses propos sont hors sujet.

Le président: Je comprends.

Abdelhaq Sari: Ce que je dis, c'est qu'il est en train d'avancer des faits qui ne sont pas vrais.

Voilà.

Le président: Merci, monsieur Sari.

[Traduction]

Les rappels au Règlement ne sont pas nécessairement motivés par le fait que l'on n'aime pas ce que dit quelqu'un. Je le comprends. Ils doivent être pertinents.

Je vais demander à M. Cooper de discuter du sous-amendement.

● (1025)

Michael Cooper: Monsieur le président, pour revenir au filtre anti-conflits d'intérêts, à la déclaration du porte-parole du ministre et à ce que nous savons des actions du ministre, y compris sa participation à diverses discussions et décisions, cela illustre la nécessité d'entendre le PDG d'Alto.

Nous devons savoir quelles discussions, le cas échéant, le ministre a eues avec le PDG d'Alto, car c'est au cœur même de la question de savoir s'il y a eu conflit. S'il n'y a pas eu de conflit technique, au mieux, je pense que des questions d'éthique se posent quant à l'opportunité pour le ministre des Finances de participer à de telles discussions concernant l'octroi de milliards de dollars au projet Alto, compte tenu du rôle de sa conjointe.

En fin de compte, ce sont des milliards de dollars provenant des contribuables qui sont en jeu. Il s'agit après tout d'un projet de 90 milliards de dollars, et les Canadiens méritent de savoir...

[Français]

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Peut-on revenir au sous-amendement, qui vise à inviter M. Imbleau?

[Traduction]

Le président: Monsieur Sari, je vais être franc.

M. Cooper parle de questions qu'il estime très pertinentes et précises et qui doivent être posées à M. Imbleau. Il l'a mentionné plusieurs fois. S'il ne traitait pas de ce sujet, je le lui dirais. J'écoute attentivement ce qu'il dit, et ce sont des questions précises liées à cette affaire qu'il estime devoir poser à M. Imbleau.

Le sous-amendement dont nous traitons vise à faire venir M. Imbleau devant le Comité pour qu'il réponde à ces questions. À mon avis, M. Cooper est tout à fait dans le sujet en ce moment concernant ce sous-amendement.

À moins que M. Cooper n'aborde un sujet manifestement problématique, je vous serais reconnaissant de ne plus l'interrompre.

Veuillez continuer, monsieur Cooper.

Michael Cooper: Pour répondre à votre remarque, je parle très précisément du sous-amendement et de la raison pour laquelle nous devons l'entendre afin d'apprendre précisément quelles discussions le ministre a eues, le cas échéant, concernant les fonds octroyés à Alto pour faire avancer le projet de train à grande vitesse, car, comme je l'ai dit avant que M. Sari ne vienne encore une fois faire obstruction, lorsque des milliards et des milliards de dollars provenant des contribuables sont en jeu, les Canadiens méritent de savoir que des relations personnelles, comme le fait d'avoir une conjointe occupant le poste de vice-présidente dans l'entreprise qui reçoit ces milliards de dollars, n'influent pas sur ces décisions.

En ce qui concerne le PDG d'Alto, soyons clairs sur ce que le gouvernement et le ministre des Finances... Il a tenu ses promesses, comme il s'en est vanté. Il a obtenu pour Alto 597 millions de dollars pour les travaux de préconstruction de 2025-2026, comme la

conception, les études environnementales et les activités de consultation. Alto s'est également vu octroyer 3,9 milliards de dollars au cours des six prochaines années pour la phase d'élaboration conjointe du projet et 125 millions de dollars au cours des quelques années à venir pour que le projet surmonte divers obstacles liés aux autorisations et à la coordination.

L'idée que le PDG d'Alto était complètement dans le flou, n'avait aucune idée de ce qui se passait, n'avait aucun rôle, n'avait eu aucune discussion et n'est pas intervenu alors que des milliards de dollars allaient à Alto est inconcevable. Cela explique pourquoi nous devons l'entendre, pourquoi il est un témoin pertinent.

Un autre argument a été avancé, non pas par M. Sari, je crois, mais par Mme Church, pour expliquer pourquoi nous ne devrions pas l'entendre, malgré ce que je considère comme de très bonnes raisons de le faire. L'argument était que, comme PDG d'Alto, il est tellement occupé à faire construire un projet de train à grande vitesse à toute allure, pour ainsi dire, comme l'a dit Mme Church, que ce serait une énorme perte de temps pour lui.

Eh bien, soyons sérieux, vraiment? Nous avons un conflit d'intérêts potentiel. Au mieux, il y a lieu de se poser de sérieuses questions sur le jugement du ministre par rapport à son rôle dans ce dossier, et le PDG d'une société financée par les contribuables, un projet de 90 milliards de dollars payé par les contribuables, serait trop occupé pour se présenter devant le Comité et répondre aux questions? Eh bien, je vais vous dire une chose: le PDG de cette société qui reçoit des milliards et des milliards de dollars provenant des contribuables peut très bien passer une heure ou deux devant le Comité pour répondre aux questions. Il ferait bien de se présenter devant nous, car nous avons besoin de l'entendre.

Alors que nous en sommes à la 16^e heure, je dirais simplement que, si les libéraux n'ont rien à cacher, si tout est en règle, si le ministre est blanc comme neige, alors quoi de mieux? Quelle meilleure façon d'entendre le commissaire à l'éthique, d'entendre le ministre et d'entendre le PDG, qui est manifestement très concerné par les milliards de dollars qu'Alto reçoit de ce gouvernement libéral?

Je m'en tiendrai là.

Merci, monsieur le président.

● (1030)

Le président: Merci, monsieur Cooper.

Monsieur Saini, sur le sous-amendement demandant la comparaison de M. Imbleau devant le Comité, vous avez la parole.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Cooper.

Est-il courant, lorsqu'il y a un filtre anti-conflits d'intérêts, que cela soit annoncé publiquement? M. Cooper ne cesse de répéter que c'est une obligation. Je pense que tant que le commissaire à l'éthique en est informé et qu'un député se conforme à cette décision, c'est ce qui importe le plus.

L'autre point qui me pose un problème, tout comme à M. Sari, c'est quand nous ne cessons de dire que le ministre s'est fait prendre. Aucune information publique n'indique que le ministre s'est fait prendre. Le ministre s'est présenté de son plein gré devant le commissaire à l'éthique, a exposé les faits et est passé à autre chose. Cette discussion ne mène nulle part.

Monsieur le président, je propose que nous ajournions la séance.

Le président: Merci, monsieur Saini.

M. Saini a présenté une motion d'ajournement.

Avons-nous le consentement unanime pour l'ajournement?

Un député: Nous souhaitons un vote par appel nominal.

Le président: Il y a égalité. Je voterai contre.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4.)

Le président: Monsieur Lavoie, je vous rappelle que cela fait plus de 16 heures que nous débattons. J'ai clairement dit que nous discutons du sous-amendement concernant M. Imbleau. Comme je l'ai mentionné plus tôt, je ne vais pas discuter de la pertinence, de la valeur ou des avantages du système Alto. Nous discutons d'un sous-amendement et je vous demande de vous en tenir au sujet, sinon je donnerai la parole à l'intervenant suivant.

Monsieur Saini, vous souhaitez être réinscrit sur la liste, vous y êtes donc réinscrit.

Monsieur Lavoie, vous avez la parole.

• (1035)

[Français]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je suis content d'être ici, en remplacement de ma collègue Mme Lapointe.

Je suis vraiment content de prendre la parole, parce que ça me ramène à mes anciennes amours. Par le passé, j'ai travaillé dans le secteur bancaire pendant plus de 20 ans. Quand on pense aux banques, on doit aussi penser à la gestion des conflits d'intérêts et aux questions d'éthique. Après toutes ces années, je pense que je suis devenu un expert en matière de conflits d'intérêts et d'éthique. Chaque année, nous devons signer des déclarations et nous assurer qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts. Être ici aujourd'hui pour en discuter, je trouve ça pertinent, pour moi et pour l'ensemble du débat.

Je dois dire que j'ai été un peu surpris par certains propos que j'ai entendus tout à l'heure. Je vais commencer par la motion. Lorsque je la lis, je constate que, à l'époque, soit au mois de septembre dernier, le ministre s'était récusé. Il a suivi les règles. Les règles établies ont été réfléchies, débattues et mises en place par nos prédécesseurs. Il a décidé de se récuser. Aujourd'hui, nous débattons d'une motion visant à revenir sur cette décision, et ça me surprend.

Comme je le disais, j'ai travaillé longtemps dans le secteur bancaire, et nous savons que le système bancaire canadien est parmi les meilleurs au monde. J'ai été formé dans ce contexte. Lorsqu'il y a des règles et qu'elles sont respectées, on ne revient pas en arrière. Quand des engagements sont pris, on ne change pas les règles en cours de route en se disant qu'on va regarder ça de nouveau, juste parce qu'il semble y avoir quelque chose. Les règles ont été suivies. Je trouve donc ce processus surprenant.

Un autre élément m'a surpris. Il s'agit de la pertinence des propos tenus lors du débat. Quand j'entends mon collègue et voisin de circonscription M. Hardy, que j'aime beaucoup, dire que la question du train à grande vitesse n'est pas pertinente à la discussion, j'ai de la difficulté avec ça. Pour moi, cette question est pertinente à la discussion, et je vais dire pourquoi. Tout est lié, tout a un lien de cause à effet.

Je viens du Bas-du-Fleuve et j'ai grandi sur une ferme laitière. Voici l'exemple que je veux donner: c'est comme si on parlait de la qualité du lait sans parler de ce que la vache mange, du stress qu'elle subit ou du fait que les heures de traite sont respectées ou non. On ne parle que de la qualité du lait, mais tout est lié.

C'est la même chose ici. Je me joins à vous ce matin et j'entends qu'on parle du sous-amendement, de la présence de M. Imbleau, que je connais d'ailleurs. Je l'ai déjà rencontré dans mon ancienne vie professionnelle, notamment à la chambre de commerce. Je l'ai invité comme conférencier, je l'ai interviewé. Est-ce que ça veut dire que je devrais me récuser aujourd'hui? Où s'arrête-t-on?

J'ai sursauté quand mon collègue M. Hardy m'a dit qu'on ne parlait pas du train à grande vitesse. Oui, ça fait partie de la discussion. Son chef a dit ouvertement qu'il était contre le projet du train à grande vitesse. Je pense que ça fait partie de la discussion. Comme je l'ai dit, tout est lié.

Je comprends qu'on parle du sous-amendement. Or, ce que j'entends depuis que je suis arrivé, c'est que ce n'est pas pertinent. J'ai un peu de misère avec ça, surtout quand il est question de conflit d'intérêts.

Comme je l'ai mentionné, dans le secteur bancaire, lorsqu'on analyse une situation, on examine tout. On soulève toutes les pierres. C'est probablement ce que le commissaire à l'éthique a fait. C'est aussi ce que les personnes avant nous ont fait en établissant ces règles.

• (1040)

Or, aujourd'hui, on pense que ce n'est pas suffisant que quelqu'un ait respecté les règles. On va le faire pour tous et pour toutes.

Ma conjointe travaille dans une entreprise qui reçoit des fonds du provincial, du fédéral et du municipal. Est-ce que je devrais me récuser comme député? Des collègues autour de la table peuvent avoir un voisin qui travaille pour une entreprise qui reçoit des subventions. Est-ce qu'ils devraient se récuser eux aussi? À un moment donné, il faut savoir où ça commence et où ça finit.

C'est justement pour ça que des règles ont été établies. Par le passé, des gens très compétents, avec de l'expérience, se sont assis autour d'une table et ont décidé d'établir des règles, parce qu'à un moment donné, il faut savoir où ça commence et où ça finit. Le ministre a respecté les règles et s'est récusé. Toutefois, on veut remettre ça sur la table aujourd'hui.

On parle d'un sous-amendement, d'un seul point, sans regarder l'ensemble. C'est là que je suis surpris par la teneur des discussions. Je suis très surpris.

J'ai pris d'autres notes...

Le président: Monsieur Lavoie, excusez-moi de vous interrompre. Je voudrais simplement clarifier quelque chose:

[Traduction]

Nous discutons du sous-amendement. Si le sous-amendement est adopté, nous passerons à la motion principale pour examiner le reste de la motion concernant le filtre anti-conflits d'intérêts et les personnes que nous invitons.

Je vous invite, monsieur, à vous en tenir au sous-amendement. Le sous-amendement vise à faire comparaître M. Imbleau, le PDG d'Alto, devant le Comité au sujet de ce dont nous discutons.

Allez-y, monsieur.

[Français]

Steeve Lavoie: Merci de vos commentaires, monsieur le président.

J'allais justement parler de la motion.

• (1045)

Le président: Vous voulez dire que vous alliez parler du sous-amendement, n'est-ce pas?

Steeve Lavoie: Oui, je vais parler du sous-amendement, monsieur le président. Je vous remercie de ce rappel.

La raison pour laquelle j'ai fait ce préambule, c'est que, lorsque j'ai entendu dire qu'il ne fallait pas parler du train à grande vitesse dans le cadre de ce sous-amendement, j'ai eu de la difficulté avec ça. La question du train à grande vitesse est pertinente dans la mesure où Alto a été mandatée pour réaliser ce projet. C'est comme parler des feuilles d'un arbre sans parler de l'arbre. S'il n'y a pas de train à grande vitesse, il n'y a pas de motion et il n'y a pas de sous-amendement, il n'y a rien de tout ça.

Alors, oui, je vais parler du sous-amendement, mais je vais aussi parler du train à grande vitesse, parce que ça a un lien direct avec Alto. Le train à grande vitesse, c'est un sujet que je connais. J'ai été président de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, et nous avons mené des sondages, réalisé des entrevues et rencontré des intervenants. J'ai fait des allocutions sur le sujet, et j'ai mené des recherches sur ses retombées, tant pour le pays que pour la région de Québec. Tout ça est directement lié à Alto. Dire que ça n'a aucun lien avec le sous-amendement, j'ai beaucoup de misère avec ça.

Je vais continuer à parler du sous-amendement et d'Alto, et je vais parler du train à grande à vitesse. J'ai sorti mes notes, puisque j'ai travaillé pendant quatre ans à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.

Le 18 avril 2023, les dirigeants de la région de Québec, dont je faisais partie, et une quinzaine de signataires ont écrit une lettre au sujet du train à grande vitesse. On pouvait y lire, entre autres, qu'on pourrait franchir la distance entre Québec et Montréal en moins d'une heure.

Le président: Monsieur Lavoie, on ne parle pas de l'histoire d'Alto. Nous sommes au comité de l'éthique. Nous parlons du sous-amendement dont nous sommes saisis, qui veut que M. Imbleau témoigne devant le Comité.

[Traduction]

Je ne veux pas entendre parler de l'histoire d'Alto.

[Français]

Steeve Lavoie: Monsieur le président, je m'excuse, mais je n'entends pas l'interprétation.

[Traduction]

Le président: Si vous souhaitez aborder ce sujet, vous pouvez vous adresser au comité des transports ou de l'industrie. Nous ne voulons pas entendre l'histoire. Nous sommes ici depuis 16 heures et 45 minutes. Je vous ai laissé une grande latitude. J'ai également parlé de la pertinence et de la répétition.

Si vous poursuivez dans cette voie, je donnerai la parole à l'intervenant suivant. Tenez-vous-le pour dit.

[Français]

Steeve Lavoie: D'accord.

Le sous-amendement porte sur M. Imbleau, le dirigeant d'Alto, mais on ne veut pas parler d'Alto, qui est pourtant au cœur du projet du train à grande vitesse. Or on ne peut pas parler du train à grande vitesse. C'est ce que je disais dès le départ.

J'ai travaillé pendant 20 ans dans le secteur bancaire, et tout est lié. On ne peut pas isoler un élément et écarter tous les autres en disant de parler seulement de cet élément et de ne pas parler du reste. Oui, mais la raison pour laquelle on veut que M. Imbleau...

[Traduction]

Le président: D'accord.

Je sais que vous venez de nous rejoindre ce matin, je vais donc clarifier les choses, monsieur Lavoie.

La motion dont nous sommes saisis porte sur le filtre anti-conflits d'intérêts du ministre des Finances en ce qui concerne sa participation aux décisions, aux discussions, son vote sur le budget et d'autres éléments liés à Alto. Elle ne porte pas sur le bien-fondé ou la valeur d'Alto. M. Barrett a inclus M. Imbleau dans la motion, et nous l'avons à nouveau amendée afin que M. Imbleau puisse apporter un éclairage sur le bien-fondé de la motion en ce qui concerne le filtre anti-conflits d'intérêts.

Nous ne parlons pas du projet. Nous ne parlons pas de ce que cela signifie pour le corridor Québec-Canada. Le comité de l'industrie ou des transports peut en discuter. Nous parlons du filtre anti-conflits d'intérêts du ministre des Finances et de sa participation à ces discussions.

M. Barrett, comme d'autres membres peut-être, estime que M. Imbleau a quelque chose à apporter à la discussion sur le filtre anti-conflits d'intérêts et aux discussions, entre autres. Je vous rappelle que le ministre des Finances a dit qu'il n'avait participé à aucune de ces discussions. Les faits indiquent le contraire, c'est-à-dire qu'il y a peut-être participé. Nous essayons d'aller au fond des choses, alors je vous prie de ne plus débattre de la valeur ou des avantages du réseau ferroviaire, si vous le voulez bien.

Je vous demande de vous exprimer sur le sous-amendement.

• (1050)

[Français]

Steeve Lavoie: Monsieur le président, je propose l'ajournement.

[Traduction]

Le président: Souhaitez-vous procéder à l'ajournement du débat ou de la séance? Je ne comprends pas bien, monsieur Lavoie. Proposez-vous d'ajourner le débat ou...

[Français]

Steeve Lavoie: Je n'entends pas bien l'interprétation, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Ce n'est pas grave. Une motion visant à demander l'ajournement de la séance a déjà été présentée et rejetée par les députés du Comité. À ce stade, la seule option qui s'offre à vous, puisque vous avez la parole, est de proposer l'ajournement du débat. Nous avons déjà traité cette question une fois. Vous avez la parole. Proposez-vous l'ajournement du débat?

[Français]

Steeve Lavoie: D'accord.

[Traduction]

Le président: J'ai juste besoin d'une clarification. Quelle est votre motion? Vous avez présenté une motion. Quelle est-elle?

[Français]

Steeve Lavoie: Je vais continuer...

[Traduction]

Le président: Vous êtes...

[Français]

Steeve Lavoie: Je retire ma proposition, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Vous avez présenté une motion d'ajournement. La seule option qui s'offre à vous est désormais de proposer l'ajournement du débat.

C'est vous qui l'avez présentée. J'accepte la motion d'ajournement du débat.

[Français]

Steeve Lavoie: D'accord.

[Traduction]

Le président: Je sais que nous ne parviendrons pas à un consensus sur ce point. Je vais demander un vote. Y a-t-il consensus à ce sujet?

Un député: Non.

Le président: D'accord, merci.

Je demande à la greffière de procéder au vote sur la motion visant à ajourner le débat.

Il y a égalité. Je voterai contre.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4.)

[Français]

Le président: Je vous remercie de vos commentaires, monsieur Lavoie.

Monsieur Thériault, vous avez la parole au sujet du sous-amendement.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Ça fera bientôt 16 heures, sinon un peu plus, que ça dure. Ce n'est pas un reproche, mais vous et moi avons suivi ce débat du début à la fin, sans être remplacés.

Je comprends que de nouveaux intervenants puissent apporter des précisions pour mieux situer où nous en sommes, mais, depuis le début de mes interventions, j'ai évité de parler des questions que je souhaite poser au commissaire à l'éthique, à M. Imbleau et au ministre. Ces questions seront posées lors des rencontres prévues; les six heures de réunions vont être réparties sur deux ou trois réunions, si la motion est adoptée.

Je répète, pour les personnes qui viennent de se joindre à nous et qui se demandent pourquoi nous débattons depuis 16 heures, que, l'argument du gouvernement, c'est de dire que l'opposition cherche à aller à la pêche, à discréditer les institutions démocratiques et à éroder la confiance du public, vu que le commissaire à l'éthique a déjà donné son opinion.

Le fait que le commissaire ait examiné la situation ne nous empêche pas de le convoquer pour lui poser des questions, notamment dans le contexte où nous révisons actuellement la Loi sur les conflits d'intérêts.

Dans l'affaire qui nous occupe, il y a trois parties. D'abord, il y a le commissaire, comme ressource indépendante, qui, je le répète, nous a suggéré, dans le cadre de la révision de la loi, d'introduire la notion d'apparence de conflit d'intérêts. C'est la source de la motion, entre autres choses.

Dans les faits, ma compréhension, c'est que, à partir du moment où Alto a proposé un emploi à la conjointe du ministre des Finances, alors que celui-ci pilotait le projet de loi C-15, lequel donnerait à Alto des pouvoirs importants en matière d'expropriation et réduirait ceux des personnes expropriées, nous sommes en droit de poser des questions au président-directeur général d'Alto.

● (1055)

Le président: Monsieur Thériault, la période des questions orales et les déclarations de députés vont commencer dans trois minutes. Il faut que les députés aient le temps de se rendre à la Chambre.

[Traduction]

Je suspends la séance jusqu'à nouvel ordre.

[Français]

Monsieur Thériault, vous aurez la parole à notre retour.

[Traduction]

[La séance a été suspendue à 10 h 57, le vendredi 17 avril.]

[La séance reprend à 15 h 33, le lundi 20 avril.]

● (8730)

[Français]

Le président: Je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

Nous reprenons la 37^e réunion...

Luc Thériault: Monsieur le président, excusez-moi de vous interrompre, mais il y a un problème sur le plan de l'interprétation; j'entends l'interprétation en anglais.

Le président: D'accord.

Luc Thériault: Pourtant, j'ai choisi le canal français.

Le président: D'accord.

Luc Thériault: Monsieur le président, l'interprète a fait le changement.

Je vous remercie.

Le président: D'accord.

Nous reprenons la 37^e réunion, et le débat suspendu le vendredi 17 avril.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Conformément au Règlement, les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Lorsque nous avons quitté la salle, nous étions en séance du Comité et nous reprenons le débat sur une motion présentée par M. Barrett le lundi 13 avril 2026:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026:

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures;

M. Saini a proposé un amendement visant à modifier la motion en supprimant les mots « des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures ». Le sous-amendement proposé par M. Hardy visait à modifier l'amendement en supprimant les mots « dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures ».

Ce sous-amendement aurait pour effet de confirmer que les dirigeants d'Alto ne seraient pas invités à comparaître, mais que le PDG, Martin Imbleau, le serait. C'est là où nous en sommes aujourd'hui, et c'est sur ce point que nous reprenons le débat ce soir.

Nous en sommes au sous-amendement proposé par M. Hardy.

● (8735)

[Français]

Monsieur Thériault, à la fin de la dernière séance, vous aviez la parole au sujet du sous-amendement. Vous avez donc la parole.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président. Je vous remercie de cette précision, de ce résumé.

Nous entamons la 17^e heure de débat. En fait, je n'ose quasiment pas parler d'un débat, puisque ça ressemble davantage à un monologue de la part des représentants du gouvernement.

Dans un premier temps, tous ces amendements et toutes ces tentatives d'édulcorer la motion initiale reposent sur un argumentaire fondé sur un procès d'intention. Lorsque M. Hardy a présenté son sous-amendement, qui modifiait l'amendement de M. Saini, on a entendu à plusieurs reprises que ce qu'on faisait, au moyen de cette motion, de ce sous-amendement, constituait une expédition de pêche, voire une chasse aux sorcières. On l'a répété *ad nauseam* pendant 17 heures.

Nous ne sommes manifestement pas sur la même longueur d'onde. Dire que le comité de l'éthique se livre à une chasse aux sorcières en souhaitant entendre le commissaire à l'éthique, le pré-

sident-directeur général d'Alto, soit M. Martin Imbleau, ainsi que le ministre concerné, c'est assez décevant. Au fond, ça revient à dire qu'il ne faut pas faire cela et qu'il vaut mieux prolonger le débat jusqu'à épuisement, sous prétexte que les intentions de l'opposition seraient malveillantes. On présuppose donc que les députés de l'opposition ont des intentions malveillantes, par exemple en proposant un sous-amendement à l'amendement de M. Saini.

L'amendement de M. Saini visait simplement à supprimer un élément du deuxième point de la motion, soit la partie concernant les témoins que nous souhaitons entendre. Je rappelle que, avant le sous-amendement de M. Hardy, qui visait à maintenir au moins la comparaison du président-directeur général d'Alto, les libéraux nous demandaient déjà de retirer la partie qui concerne les dirigeants d'Alto.

Voici ce que font les libéraux: ils prennent la parole, mais, une fois qu'ils ont terminé leur discours, ils demandent au président de remettre leur nom sur la liste des intervenants. Ça constitue une forme d'obstruction systématique. Le résultat, c'est que c'est difficile d'ajouter son nom à la liste des intervenants, pour joindre la discussion et faire des contre-propositions.

Monsieur le président, rappelons que, au cours de ces 17 heures, vous avez même suspendu la séance pour permettre des discussions afin de trouver des compromis. Des compromis, nous en avons fait quelques-uns. Avant que M. Hardy dépose son sous-amendement, nous en étions déjà à un troisième compromis. Au départ, M. Ferguson nous disait que la dernière phrase de la motion, qui visait à ce que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude, ferait perdre du temps à la Chambre. À cela, j'avais répondu que c'est le pouvoir législatif et les représentants élus qui doivent débattre à la Chambre. Un débat sur l'éthique n'est jamais une perte de temps. Nous avons accepté de retirer la dernière phrase, en convenant de limiter l'étude au Comité. Ensuite, on nous a dit qu'il ne fallait pas inviter les dirigeants d'Alto à témoigner, de peur que notre intention soit d'inviter la conjointe du ministre à témoigner. Nous avons accepté de retirer cet élément.

● (8740)

Au moment où nous avons accepté de retirer cet élément, M. Saini a proposé de supprimer entièrement le point 2. Nous avons alors répondu par un sous-amendement. M. Hardy a proposé de maintenir un équilibre, en rappelant qu'il y a trois parties en cause et qu'il est impossible de faire la lumière sur la situation si on exclut une des parties.

En l'occurrence, ce sous-amendement est important. On nous dit que le commissaire à l'éthique aurait déjà statué sur une partie de l'affaire en affirmant que les questions de ressources humaines relèvent du ministre des Transports, et non du ministre des Finances. Toutefois, ça ne répond pas à la question plus large de l'apparence de conflit d'intérêts. Lorsqu'une société reçoit 3,9 milliards de dollars et propose un poste à la conjointe du ministre des Finances, lequel pilote le projet de loi C-15, qui modifiera la Loi sur l'expropriation et réduira les droits des personnes expropriées, il est légitime de vouloir comprendre le rôle d'Alto dans cette situation.

Est-ce une brillante idée du ministre ou non? Quel est l'intérêt derrière cette décision, au regard des déclarations publiques faites par M. Imbleau? Il dit qu'il veut faire les choses correctement et respecter les gens. Alors, pourquoi, à ce moment-là, avoir introduit cette disposition dans le projet de loi C-15? Ça vient véritablement édulcorer la Loi sur l'expropriation, qui a été adoptée après les événements liés aux expropriations de Mirabel et dont plusieurs se souviennent.

Nous sommes donc devant une volonté d'enlever une des parties. Autrement dit, on ne devrait pas entendre Alto venir nous expliquer ce qu'il en est de cette apparence de conflit d'intérêts. Par ailleurs, on nous a dit que la question était réglée, que l'affaire était entendue et que le Comité n'aurait pas à se prononcer ni à entendre des témoins, puisque le commissaire avait réglé la question.

Pourtant, il serait utile d'entendre le commissaire sur la façon dont il conçoit la notion d'apparence de conflit d'intérêts. Il nous avait d'ailleurs suggéré d'intégrer cette notion dans la prochaine version de la Loi sur les conflits d'intérêts, que nous sommes en train de réviser.

Je suis un peu déçu de voir qu'un gouvernement qui est encore en situation minoritaire, pour les prochaines semaines, pour quelques jours ou même quelques heures, agit comme s'il était majoritaire. Qu'on ne se trompe pas: il n'y aurait pas eu un débat de 17 heures. Les membres libéraux du Comité auraient demandé le vote, et nous serions passés à autre chose.

Je tiens absolument à ce sous-amendement. Il vise à éviter qu'on écarte une des parties sans avoir une compréhension claire de ce qui s'est passé. Inviter le ministre des Finances à témoigner, c'est fondamental. Je ne voudrais pas me retrouver à lui poser des questions pour me faire dire que ça relève d'Alto ou que le commissaire réponde que ce n'est pas à lui à répondre à la question. C'est précisément pour ça qu'il est important d'entendre les trois parties. Il faut pouvoir faire toute la lumière sur la situation.

• (8745)

Les citoyens et citoyennes ont droit à cette lumière et à un minimum de confiance envers les institutions démocratiques. S'ils n'ont pas confiance en l'institution démocratique que représente le comité de l'éthique dans le Parlement, dont la fonction première est justement d'analyser ce qui est au regard de ce qui devrait être, et si la lumière ne peut être faite sur une situation pouvant relever d'un manque de jugement ou d'une apparence de conflit d'intérêts, alors je me demande à quoi sert ce comité. J'espère sincèrement pouvoir convaincre les membres de l'autre côté. J'espère entendre aujourd'hui autre chose qu'un argumentaire fondé sur un procès d'intention, selon lequel l'opposition agirait de manière malveillante ou chercherait à faire de l'esbroufe.

Je ne mène pas une chasse aux sorcières. Je ne cherche pas à lancer une expédition de pêche. J'essaie simplement de faire la lumière sur une situation qui, à tout le moins, soulève des questions quant à un manque de jugement et à une apparence de conflit d'intérêts. Pour déterminer s'il s'agit de plus qu'un conflit d'intérêts, il faut notamment établir si le ministre s'est effectivement récusé. Il y a bien des gens qui en doutent.

Il n'est pas dit qu'après le vote sur le sous-amendement, on ne présentera pas d'autres amendements visant à réduire la portée de la motion, laquelle aurait déjà été considérablement diminuée si ce sous-amendement n'avait pas été proposé.

Ce que je veux, c'est faire la lumière sur la situation. Je veux pouvoir questionner toutes les parties prenantes dans cette affaire. Nous le ferons avec décorum et avec toute la rigueur et tout le respect qu'impose une telle situation. La manière de procéder sera elle aussi jugée par les personnes qui nous écoutent.

Il est vrai que, compte tenu du temps limité dont nous disposons pour interroger les témoins, il arrive qu'on doive intervenir, voire interrompre les témoins, lorsque les réponses ne portent pas directement sur la question posée. Cependant, je m'engage auprès de mes collègues d'en face: s'ils acceptent ce sous-amendement, nous ferons preuve d'un comportement irréprochable à l'égard des témoins. Si ceux-ci répondent directement aux questions, sans patiner, nous allons les laisser répondre.

Il est fort important que nous puissions au moins recevoir le commissaire à l'éthique. À un moment donné, j'avais l'impression qu'on considérerait qu'il était moins pertinent de l'entendre. Il faut aussi que M. Imbleau vienne nous expliquer le fonctionnement de son organisation. Je comprends mal pourquoi Alto a proposé un poste à la conjointe du ministre. Non pas qu'elle n'en ait pas le droit en soi, mais le ministre a piloté le projet de loi C-15 jusqu'à son adoption, a participé au débat et a voté. Lorsqu'on se récusé, il faut au moins s'abstenir de voter, si l'on veut véritablement se mettre à l'abri de tout doute, qu'il s'agisse d'un conflit d'intérêts réel ou apparent.

• (8750)

Sur ce, j'invite l'ensemble de mes collègues à réfléchir au bien-fondé de cette motion telle que sous-amendée et, autant que possible, à éviter une opposition systématique, ou à tout le moins à reconnaître que certains souhaitent obtenir l'heure juste au sujet de cette situation fâcheuse dans laquelle le ministre s'est lui-même placé.

On me dira qu'il s'est imposé des normes plus élevées que celles requises par le commissaire à l'éthique. Toutefois, ces normes supplémentaires n'ont pas été respectées à la lettre, puisqu'il a voté sur le projet de loi C-15.

J'invite donc à la collaboration aujourd'hui. Nous sommes à la 17^e heure de la discussion. Certains estimeront peut-être que mon intervention est longue, mais elle demeure modeste en comparaison du temps de parole utilisé par les libéraux au cours de ces 17 heures.

En terminant, je rappelle que, si nous avons, dès la première heure de débat, accepté d'adopter cette motion, après avoir retiré la partie relative au rapport à la Chambre, nous aurions gagné beaucoup de temps. Il s'agit d'une étude de six heures. Six heures, ce n'est pas beaucoup. Nous sommes maintenant rendus à 17 heures de discussion. Nous aurions pu réaliser cette étude à trois reprises; nous aurions eu l'heure juste après ces six heures. Les gens auraient pu se faire une idée du bien-fondé des préoccupations soulevées, plutôt que de voir mes collègues d'en face se poser en juges et conclure, du haut de leur capacité à faire de l'obstruction, que cette démarche n'est pas nécessaire, qu'il s'agit d'une mauvaise motion, d'une expédition de pêche ou d'une chasse aux sorcières.

J'invite tout le monde à régler rapidement le sous-amendement. J'espère que nous pourrions procéder au vote rapidement et maintenant les trois parties que nous souhaitons entendre, lesquelles sont nécessaires pour faire toute la lumière sur cette situation.

Le président: Monsieur Thériault, je vous remercie de vos commentaires au sujet du sous-amendement.

[Traduction]

J'ai une liste concernant ce sous-amendement.

Monsieur Sari, vous avez la parole.

[Français]

Abdelhaq Sari: Je vais passer mon tour, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: D'accord.

Monsieur Saini, vous avez la parole.

Gurbux Saini: Pouvez-vous répéter la question?

● (8755)

Le président: Monsieur, vous figurez sur cette liste. Si vous souhaitez vous exprimer à ce sujet, je vous invite à le faire maintenant.

Gurbux Saini: Je passe mon tour.

Le président: D'accord.

La prochaine personne sur la liste est Mme Church, au sujet du sous-amendement.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Au vu des observations de M. Thériault et de la durée du débat que nous avons eu la semaine dernière, j'espère que nous pourrions obtenir le consentement unanime pour la motion suivante, si vous le souhaitez:

Que le comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et des Recettes nationales et Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il se serait récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; qu'aux fins de cette étude, le comité invite les témoins suivants à comparaître:

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une audition d'une heure;
2. Le ministre des Finances et des Recettes nationales, pour une audition d'une heure.

Nous visons la semaine du 25 mai.

Le président: D'accord.

C'est justement ce que j'allais proposer, car la motion précédente de M. Barrett mentionnait le 8 mai. Vous souhaitez que cela ait lieu la semaine du 25 mai. Est-ce exact?

Leslie Church: Oui.

Le président: D'accord. Ce n'est pas indiqué dans la motion, mais je vais accepter cette proposition comme étant raisonnable pour la semaine du 25 mai.

Mme Church sollicite le consentement unanime sur cette motion. Je le sollicite.

[Français]

Luc Thériault: Monsieur le président, puis-je voir cette motion?

Le président: La greffière peut vous envoyer la motion, monsieur Thériault.

Je vais suspendre la réunion pour quelques minutes, afin de vous donner la chance de lire la motion.

● (1555)

(Pause)

● (1600)

● (8800)

[Traduction]

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Nous examinons une motion de consentement unanime proposée par Mme Church:

Que le comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et des Recettes nationales et Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il se serait récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; qu'aux fins de cette étude, le comité invite les témoins suivants à comparaître la semaine du 25 mai 2026:

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une audition d'une heure;
2. Le ministre des Finances et des Recettes nationales, pour une audition d'une heure.

Je comprends également qu'il y a un problème avec la version française de ce texte, que la greffière corrigera si le Comité a l'intention d'adopter cette motion de consentement unanime.

Il n'y a pas de débat sur ce point. Ai-je le consentement du Comité pour adopter la motion présentée par Mme Church?

Je vois des « oui » de ce côté-ci.

Monsieur Thériault? Non?

Le consentement unanime n'a pas été accordé.

Nous en sommes toujours au sous-amendement. Je n'ai plus d'intervenants sur le sous-amendement. Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste, faites-le-moi savoir maintenant.

[Français]

Je vois que M. Thériault veut intervenir.

Vous avez la parole au sujet du sous-amendement, monsieur Thériault.

Luc Thériault: Monsieur le président, je comprends que nous serons bientôt saisis de la motion de Mme Church. Je comprends aussi que, lorsqu'on dépose une motion en indiquant qu'on pense obtenir le consentement unanime des membres, c'est parce qu'il y a eu des consultations préalables avec les membres de l'autre côté. Je ne sais pas à quel moment ces discussions ont eu lieu, mais ce n'est certainement pas une minute avant le début de la réunion.

Probablement que j'aurais parlé moins longtemps de la nécessité d'inviter le président-directeur général d'Alto si j'avais su dès le départ qu'il y avait un consensus. Lorsque le président a demandé s'il avait le consentement unanime du Comité, j'ai été le seul à ne pas donner son consentement.

Après 17 heures de débat, je suis très surpris qu'on accepte d'écarter une des parties. Je pense que le moment était venu d'arrêter de faire des compromis. Pour ma part, je souhaite entendre Alto, le ministre des Finances et le commissaire à l'éthique.

Je comprends que les conservateurs ont accepté ce compromis, mais j'aurais aimé que nous en discutions davantage. Je comprends aussi que j'étais le seul à ne pas donner son consentement.

Je tenais juste à dire que je trouvais très désolant qu'on abandonne après 17 heures de débat.

• (8805)

Le président: Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Nous en sommes au sous-amendement proposé par M. Hardy.

Monsieur Barrett, avez-vous un commentaire à faire sur le sous-amendement?

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): J'ai une question.

Monsieur le président, après avoir entendu les observations de M. Thériault, je me demande simplement comment il souhaite procéder. J'apprécie sa position bien articulée, mais plutôt que de passer par une série de sous-amendements et d'amendements, un compromis a été proposé par Mme Church. Je me demande s'il existe un mécanisme nous permettant de faire avancer la proposition de Mme Church, même si cela impliquait de donner à M. Thériault le consentement unanime, non pas dès la première tentative, mais s'il y avait un moyen de le faire tout en laissant à M. Thériault la possibilité, s'il le souhaite, d'enregistrer officiellement un vote dissident. Ou alors, s'il se satisfait d'avoir exprimé très clairement qu'il ne soutient pas le retrait du troisième témoin, ce que je respecte et apprécie.

S'il a manifesté son intention de ne pas faire ce que nous avons vu la semaine dernière, à savoir mener une obstruction systématique, je me demande s'il existe un moyen de parvenir à une résolution, tout en respectant le fait qu'il n'approuve pas l'adoption à l'unanimité de la proposition de Mme Church.

Le président: Je comprends, monsieur Barrett.

Puisque la motion d'ordre n'a pas été acceptée, nous devons suivre une série de procédures.

Personne au sein du Comité n'est habilitée à en décider. Nous devons d'abord traiter le sous-amendement. S'il n'y a pas d'autre discussion, nous pourrions le mettre aux voix. Chaque membre du Comité peut voter pour ou contre. Nous devons ensuite examiner l'amendement immédiatement après.

Je vois quelques mains se lever pour s'exprimer sur le sous-amendement.

Michael Barrett: Puis-je répondre, monsieur le président?

Le président: Je vous en prie.

Michael Barrett: Je me demande si nous pourrions ajourner la réunion.

C'est difficile, car je ne cherche pas à prendre M. Thériault au dépourvu.

Je me demande si cela nous permettrait d'aboutir au résultat que nous souhaitons tous, à savoir la conclusion du débat, même si nous ne sommes pas tous d'accord sur la forme que ce résultat devrait prendre.

Je me demande si nous pourrions ajourner le débat sur cette motion, puis entendre Mme Church présenter la sienne.

M. Thériault n'a pas eu l'occasion de participer à la discussion en personne. Préférerait-il que nous passions aux sous-amendements et aux amendements à la motion?

• (8810)

Le président: Je préfère suivre le protocole en réglant cette question de la manière suivante...

Michael Barrett: ... l'ajournement du débat.

Le président: Vous pouvez donc proposer l'ajournement du débat si vous le souhaitez.

La question est alors de savoir si la motion proposée par Mme Church est recevable.

Je crois comprendre que nous en sommes alors aux travaux du Comité.

Je dois toutefois clarifier ce point avec la greffière du Comité. Je suis prêt à le faire immédiatement.

Pourquoi ne pas me laisser une minute pour régler cela? Nous reviendrons ensuite sur le sujet.

Cela vous convient-il?

D'accord.

La séance est suspendue.

• (1610)

(Pause)

• (1615)

• (8815)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Nous en sommes toujours au sous-amendement.

Monsieur Hardy, j'ai vu que vous leviez la main.

[Français]

Vous avez la parole.

Gabriel Hardy: Merci, monsieur le président.

Ça fait plus de 17 heures que nous sommes ici et que les libéraux se livrent à un monologue dans le but d'empêcher l'adoption de mon sous-amendement. Je l'ai dit la semaine dernière et je le répète aujourd'hui: ça coûte une fortune aux contribuables. Ce que nous voyons ici constitue un manque de respect envers ceux qui paient de l'impôt et des taxes.

Je crois que les citoyens ont le droit de savoir. Ils s'attendent à ce que l'opposition joue son rôle, pose des questions et tienne le gouvernement responsable de ses décisions. Ils s'attendent aussi à ce que nous soyons leur voix au Parlement. Tout le monde ne pense pas de la même façon. Selon moi, il est excessivement important que ce que nous faisons ici soit clair et transparent, et notre but soit d'informer adéquatement la population.

Il est manifeste que les libéraux ne souhaitent pas que la motion telle que proposée par M. Barrett aille de l'avant. Pourtant, nous avons déjà fait trois compromis. Nous avons accepté de ne pas rapporter à la Chambre que nous menons cette étude, de retirer la mention de la femme du ministre et de limiter la comparution au seul président-directeur général d'Alto. Je pense que notre bonne foi est évidente, depuis le début. Cela dit, il semble que ça ne suffit toujours pas pour les libéraux. Ils semblent avoir un objectif bien précis.

À un moment donné, il faut arrêter. Il faut arrêter de perdre le temps de la Chambre et l'argent aux contribuables.

Je demande donc le consentement unanime pour retirer mon sous-amendement, afin de permettre au Comité d'avancer dans l'intérêt de tout le monde et, à tout le moins, d'avoir la chance d'entendre le ministre et le commissaire à l'éthique.

Le président: Merci, monsieur Hardy.

[Traduction]

La proposition, par consentement unanime, est de retirer le sous-amendement de M. Hardy.

Ai-je le consentement unanime pour retirer le sous-amendement de M. Hardy?

Je l'ai des deux côtés.

Monsieur Thériault? Non? D'accord.

[Français]

Comme personne d'autre ne veut parler du sous-amendement, nous allons passer au vote sur le sous-amendement de M. Hardy.

(Le sous-amendement est rejeté par 4 voix contre 1.)

Le président: Le vote va maintenant porter sur l'amendement proposé par M. Saini.

• (8820)

[Traduction]

À titre de clarification, je tiens à mentionner que l'amendement aurait le même effet que la motion de Mme Church, à savoir la suppression de la ligne 2, qui concerne les dirigeants et M. Imbleau d'Alto.

(L'amendement est adopté par 4 voix contre 1.)

Le président: Nous revenons maintenant à la motion principale telle qu'amendée.

Madame Church, je vois que vous avez levé la main.

Allez-y, je vous en prie.

Leslie Church: Monsieur le président, je voudrais proposer un amendement à la motion.

Tout d'abord, je voudrais supprimer « à comparaître avant le 8 mai 2026 ». Ensuite, là où il est écrit « 1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique », je voudrais supprimer « deux heures » et remplacer par « une heure ». Enfin, là où il est écrit « le ministre des Finances et du Revenu national », je voudrais supprimer « deux heures » et remplacer par « une heure », et que le Comité entende ces témoins au cours de la semaine du 25 mai.

Le président: L'amendement à la motion consiste à supprimer « à comparaître avant le 8 mai 2026 », à ramener la durée de l'audition du commissaire à une heure et celle du ministre à une heure, et à les programmer pour la semaine du 25 mai. À l'exception de la mention « avant le 8 mai », cela est très similaire à ce qui avait été distribué aux députés avant que je ne suspende la séance.

Nous en sommes à l'amendement proposé par Mme Church.

Y a-t-il des commentaires sur l'amendement?

En l'absence de commentaires, avons-nous le consentement unanime sur l'amendement?

Non, monsieur Thériault?

Très bien. Je vais demander à la greffière de mettre aux voix l'amendement proposé par Mme Church.

(L'amendement est adopté par 4 voix contre 1.)

Le président: Nous revenons maintenant à la motion principale telle qu'amendée.

Y a-t-il d'autres commentaires?

Je vais mettre aux voix la motion principale modifiée.

(La motion modifiée est adoptée par 7 voix contre 0.)

Le président: Je ne vois pas d'autres points à l'ordre du jour.

Madame Lapointe, vous avez la parole.

[Français]

Linda Lapointe: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: D'accord.

Linda Lapointe: Je souhaite revenir sur la réunion de jeudi dernier. À ce moment-là, j'avais invoqué le Règlement concernant M. Majumdar. M. Barrett est alors intervenu et m'a interrompu. Vous ne lui aviez pas donné la parole; c'est moi qui avais la parole. De plus, le ton employé était agressif. Il m'a interrompu et n'a pas respecté les interprètes.

Après les formations que nous avons suivies sur la Colline du Parlement, notamment en matière de harcèlement et d'intimidation, je ne peux pas accepter une telle situation. Ce n'est pas respectueux envers moi ni envers les interprètes.

Je n'accepterai jamais qu'on m'interrompe de cette façon et qu'on élève la voix pour m'intimider.

Le président: Merci, madame Lapointe.

[Traduction]

Au moment de cette intervention, les micros n'étaient pas activés, car nous écoutons les témoins. J'ai essayé de contrôler la situation du mieux que j'ai pu, comme vous vous souvenez peut-être. J'ai d'ailleurs menacé de suspendre la séance en raison des perturbations qui avaient lieu. D'accord? Cela venait des deux côtés, pour être clair.

Je n'ai pas d'autres points à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>